Bulletin Municipal
Edition 2017 - n°26

LUGNY-LES-CHAROLLES 2017

La Grande Histoire du Moulin de Lugny



Emblème du Village,
Au milieu des Pâturages
Beauté de notre Paysage,
Fierté de son Voisinage

LUGNY LES CHAROLLES

Village jumelé avec
MEX (Suisse)

Mex

Retour en Image sur l'Année 2017



2017, 1ière année en moyen débit internet à Lugny



Don des Artisans du Bois et du Fer de Lugny - Juillet



40ième anniversaire arrosé de la Fête Campagnarde - Septembre



Fabrication du Pain au Moulin de Lugny – Août



Noces de Platine de Marguerite et Paul DELORME - Octobre



Fin des Travaux Salle-St-Martin
Remise des clés aux Associations - Octobre



Conscrits de la Classe 7 à Lugny-les-Charolles - Novembre

2017 en Images

Mot du Maire

2017 aura connu bien des évolutions à tous les niveaux ; internationaux, nationaux, départementaux, intercommunaux et même communaux…

D'abord l'avènement sur la scène nationale d'un homme d'une nouvelle génération en tant que nouveau Président de la République Française, en la personne de Emmanuel MACRON, élu le 7 Mai 2017, à 39 ans, plus de 10 ans de moins que Valéry GISCARD d'ESTAING (48) ou Nicolas SARKOZY (52), près de 20 ans de moins que François HOLLANDE (59) ou Georges POMPIDOU (58) et plus de 25 ans de moins que François MITTERAND (65) ou Charles de GAULLE (68).
Le respect démocratique et républicain exige de chacun, et plus particulièrement d'un Maire de Commune, de souhaiter pleine réussite au nouveau Président, et de formuler des vœux de meilleure santé sociale, économique et budgétaire pour notre Pays à l'issu de ce nouveau quinquennat qui vient de commencer et enfin, d'espérer voir ce dirigeant politique d'une nouvelle génération, porter avec son homologue Canadien (45), le vent d'un certain renouveau sur la scène internationale où les autres représentants du G8, Américains (71), Russe (65), Chinois (64), Allemand (63), Japonais (63), Italien (63), et Anglais (61), ont plus d'un génération de différence.
La transparence qui prévaut en la matière, incline à confirmer qu'en tant que Maire, dès le 1er mars 2017, j'avais décidé de remplir un bulletin de parrainage au bénéfice du candidat d'alors, Emmanuel MACRON.

Puis le scrutin législatif national de Juin a permis également l'avènement d'une nouvelle Députée dans notre 2ième circonscription du département de Saône-et-Loire, en la personne de Madame Josiane CORNELOUP, alors Maire de Saint-Bonnet-de-Joux, Co-Conseillière Départementale du Canton de Charolles, Vice-Présidente au Pôle d'Equilibre Territoriale Rural (PETR) du Pays Charolais-Brionnais et Vice-Présidente de la Communauté de Communes « Le Grand Charolais ». Madame CORNELOUP succède ainsi à Madame Edith GUEUGNEAU, Maire de Bourbon-Lancy et Présidente de la Communauté de Communes « Entre Arroux, Loire et Somme » qui n' avait pas souhaité se représenter. J'adresse donc également des vœux de pleine réussite à notre nouvelle Députée.

Au niveau local, la fusion au 1er janvier 2017 des anciennes Communautés de Communes du Charolais, (elle-même déjà issue de la fusion en 2014 des CC de Charolles, de Palinges et de St-Bonnet-de-Joux), avec celles de Paray-le-Monial et de Digoin-Val-de-Loire, a donné naissance à un nouvel ensemble intercommunal baptisé « Le Grand Charolais » (CC LGC) regroupant plus de 40 000 habitants, et répartis dans 25 communes de moins de 500 habitants (dont notre commune de Lugny-les-Charolles), 10 entre 500 et 1000 habitants, 6 entre 1000 et 3000 et 3 de plus de 3000 habitants. La CC Le Grand Charolais regroupe désormais plus de 120 employés de la fonction territoriale. (Voir détails dans pages spéciales 6 et 7 de ce bulletin)
La CC LGC a mené au 1er trimestre un gros travail d'harmonisation fiscale ayant aboutit à la mise en place d'un pacte fiscal entre toutes les communes et l'intercommunalité garantissant pour 90% des communes, les mêmes ressources fiscales entre les exercices budgétaires 2016 et 2017 et pour chacun de leurs habitants la neutralité fiscale entre l'avant et l'après fusion , tout en permettant à tous les habitants de la nouvelle CC fusionnée de verser la même contribution intercommunale pour assumer les même compétences sur leur ancien territoire d'origine. Les 10% des communes qui ont vu les impôts de leurs habitants augmenter en ont néanmoins conserver le bénéfice puisque la CC LGC leur a reversé à l'Euro près, les plus values fiscale prélevées.

Puis au cours du 2ième et 3ième trimestre la CC LGC a opéré sa prise de responsabilité sur les 4 domaines de compétences dits « obligatoires » à laquelle elle était tenue avant le 31/12/2017 : Transferts de l'Aire d'Accueil communale des gens du voyage de Digoin et de l'office de tourisme communal de Charolles à l'intercommunalité ; Prise de compétence par l'intercommunalité sur toutes les zones d'activités économiques communales du territoire avec transferts par les communes des ressources fiscales communales liées à l'économie et les entreprises à la CC LGC (qui les compense aux communes par des reversements financiers) ; Prise de compétences intercommunale sur les charges communales liées au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
En ce 4ième trimestre la nouvelle CC LGC prépare désormais ses prises de compétences sur les sujets dits « optionnels » en réfléchissant sur la définition des secteurs où elle placera son intérêt intercommunautaire, les règles qu'elle y appliquera sur l'ensemble de son territoire. A ce titre elle a choisi d'oeuvrer sur les domaines suivants : 1.Protection et mise en valeur de l'environnement ; 2,Politique du logement et du cadre de vie ; 3.En matière de politique de la ville, élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ; 4.Création, aménagement et entretien de la voirie ; 5.Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ; 6.Action sociale d'intérêt communautaire ; 7.Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.
Ces prises de compétences de l'intercommunalité vis-à-vis de compétences exercées parfois ou souvent par ses communes membres génèrent à chaque fois des questions de transferts de charges financières entre les niveaux communal et intercommunal (par exemple la Commune de Charolles qui transfert à l'intercommunalité la charge de son office du tourisme, lui transfert en même temps le montant financier qu'elle y consacrait dans son budget communal à savoir environ 55 k€ par an). Les décisions de transfert de charges financières sont

Directeur de Publication et Réalisation : Patrick BOUILLON, Maire – Rédaction : Commission Communication
Crédits Photos Locales : Alain LEBAS CLP et Divers habitants – Impression : CENTRECOM Paray-le-Monial

arbitrées au sein d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont la Présidence m'a été confié à l'unanimité par le Conseil Intercommunautaire en Septembre 2017.
Le même mois, sur proposition du Président GENET, la vice-présidence des Affaires Sociales de la CC LGC, - laissée vacante par Madame Josiane CORNELOUP (pour satisfaire à la loi sur le non-cumul des mandats, après son élection à la Députation), m'a également été confié par le même Conseil Intercommunautaire, toujours sur proposition du Président GENET.

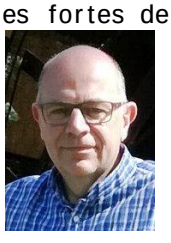
Localement, nos effectifs communaux connaissent également des évolutions notables pour s'adapter à des situations particulières : Madame Laurence FERNANDES travaille depuis le 1er Mars en tant qu'Assistante Administrative dans un cadre de Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE) -, contrat aidé par une prime d'Etat et que nous essaierons de prolonger en 2018 si les nouvelles règles d'attribution de l'Etat en la matière, nous permettent de le faire. Madame Evelyne KLING, cantinière employée à mi-temps de l'association CASBA faisant valoir ses droits à la retraite au 1er décembre, quittera son poste à la Cantine, de même que Madame Nathalie GOUILLON, autre poste à mi-temps de la CASBA, qui a choisi de se tourner vers d'autres aventures professionnelles. Remplacées par une seule personne à plein temps qui travaillera sur le Site de St-Julien-de-Civry, la Commune de Lugny a donc engagé Madame Jocelyne PALLOT en tant qu'adjointe périscolaire pour reprendre le poste de Nathalie durant le temps de pause méridienne de midi d'une durée de 1h30. De son coté Madame Christine NEVERS, Adjointe Scolaire et périscolaire spécialisée en Ecole Maternelle, fera également valoir ses droits à la retraite au 31 Décembre 2017 et ne sera pas remplacé pour son temps scolaire, les effectifs actuels des classes de l'école de Lugny autorisant la présence de 2 adjoints seulement (à savoir Madame Amandine BONIN et Madame Laurence AUGAGNEUR qui vient de St-Julien chaque jour). Madame NEVERS reviendra au-delà du 1er janvier 2018, dans les effectifs de la commune, et comme la loi l'y autorise, pour effectuer les 1h30 de garderie périscolaire chaque matin, en complément de la perception de sa toute récente pension de retraite.

De plus amples objectifs ont été formulés cette année au Conseil Municipal en terme de projets pour la commune. D'abord la zone du parking de la Place de l'Eglise et des abords de la Salle Communale font depuis cette année l'objet d'analyses par les Bureaux d'Etudes mandatés à ces fins. La Phase 1 de ce premier projet sera mise en chantier en 2018 autour de la Salle Communale, en complément de la rénovation intérieure de la Salle Saint-Martin qui a déjà eu lieu en Octobre 2017. Les questions d'accessibilité handicapé, de protection de l'armoire haut-débit et des déambulations douces piétonnières, d'aménagement de voirie autour des salles seront traitées dans cette première phase, après accord préalable (et obligatoire) d'urbanisme auprès des services de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sur les grandes lignes directrices d'aménagement paysager choisies. Cette Phase 1 bénéficie d'une couverture en subvention obtenue en 2016 et 2017 à hauteur de 60%, pour un coût total de 80 k€ TTC soit 30 k€ en fonds propres pour la commune, sans recours à l'emprunt.
La Phase 2, concernant toute la surface du parking et des placettes de part et d'autre de l'Eglise, pourrait être beaucoup plus ample en coût et sera conditionnée « in fine » au niveau de subvention obtenue durant les appels à subvention de 2018 et 2019, ceci afin de limiter le montant à financer en fonds propres par la commune.
En matière d'aménagement de voirie au pied d'un édifice protégé par les services du Patrimoine (en l'occurrence le Château de Lugny), à l'image de ce qu'il s'est fait autour de la Basilique à Paray ou de l'Abbaye à Cluny, dans les 3 dernières années, les autorisations de l'ABF sont accordées sur des projets type paysager allégeant les masses de places de stationnement permanentes et en répartissant un certain nombre de places non permanentes, aux alentours des sites protégés, et en privilégiant des surfaces de stationnement perméables, végétalisées ou non, plutôt que des surfaces imperméables goudronnées. (Voir détails pages 34-35 du bulletin).

Les premières décisions ont également été prises cette année pour la remplacement et le déplacement de la micro station d'épuration d'Orcilly, arrivée en fin de vie, 40 ans après sa mise en service. Un Bureau d'Etudes est mandaté pour préparer début 2018, le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) obligatoire afin de revoir le Zonage d'Assainissement (ZA) de la Commune, document préalable à l'élaboration du scenario le plus approprié qui permettra à son tour de choisir une solution adaptée et dimensionnée au besoin, au sein d'un Avant-Projet Sommaire (APS) qui préparera le projet définitif et le chantier final dans le période 2019-2020.
En matière d'assainissement collectifs, des niveaux de subventions de l'ordre de 20% et 50% peuvent être obtenu, tant pour le financement des études préalables, que pour les équipements à construire, par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, respectivement.

J'écrivais fin 2015 dans ce même billet, que « *nul n'est besoin de s'effrayer des changements à venir… nous devront rester vigilants, anticiper, écouter et représenter notre population pour faire remonter leurs préoccupations et défendre leurs intérêts…il est important de prendre les devants et d'aller chercher les rôles et les responsabilités au sein des assemblées issues des élargissements de territoire intercommunautaire, pour faire porter la voix du village au niveau ou elle pourra se faire entendre avec un plus fort écho…* »

Tous ces changements sont intervenus, et bien anticipés, ils n'ont pas obérer notre environnement, nos conditions de vie et notre capacité à bien vivre ensemble. Bien au contraire ils nous poussent en avant pour nous mettre en mouvement, dans un contexte où les finances communales, même sous contraintes fortes de réduction de subvention de la part de l'Etat, restent saines dans notre commune et laissent la possibilité d'envisager sereinement les prochains investissements. Dans cette vision optimiste, je présente à chacun de vous, des vœux sincères de santé et d'épanouissement professionnel et personnel tout au long de la nouvelle année. Bonne Année 2018



Patrick BOUILLON
Maire de Lugny-les-Charolles

Composition du Conseil Municipal 2014-2020



Patrick BOUILLON – Maire
Né en 1963 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant en Bas du Bourg à LUGNY-LES-CHAROLLES
Ingénieur Physicien-Electronicien – Cadre Manager en Entreprise de 1988 à 2008
Généalogiste, Propriétaire et Gérant de Chambres et Table d'Hôtes - Domaine Le Pré de La Serve à LUGNY-LES-CHAROLLES
Célibataire - p.bouillon@lugny-les-charolles.net



Patrice DELORME – 1er Adjoint au Maire
Né en 1972 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant en Haut du Bourg à LUGNY-LES-CHAROLLES
Agriculteur exploitant le Domaine Neuf à LUGNY-LES-CHAROLLES
Marié à Stéphanie FUTELOT - Trois enfants : Quentin, Maxime et Clara - p.delorme@lugny-les-charolles.net



Victor-Emmanuel PACAUD – 2ième Adjoint au Maire
Né en 1976 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant à Orcilly à LUGNY-LES-CHAROLLES
Agriculteur exploitant le Domaine Les Champs à LUGNY-LES-CHAROLLES
Marié avec Chantal ESMORINE – Deux enfants : Juliette et Alice - ve.pacaud@lugny-les-charolles.net



Antoine-Pierre de GRAMMONT – Conseiller Municipal
Né en 1971 à NEW-YORK (USA) résidant à PARIS et à LUGNY-LES-CHAROLLES
Ingénieur Cadre Analyste Financier à PARIS
Célibataire - ap.degrammont@lugny-les-charolles.net



Christophe GRIFFON – Conseiller Municipal
Né en 1970 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant en Haut d'Orcilly à LUGNY-LES-CHAROLLES
Menuisier salarié à SAINT-VINCENT-BRAGNY
Marié à Nadine DESROCHES - Trois enfants : Mélanie, Corentin et Clément - c.griffon@lugny-les-charolles.net



Joëlle LAMBOROT (née BURTIN) – Conseillère Municipale
Né en 1954 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant à LUGNY-LES-CHAROLLES
Assistante Commerciale à CHAROLLES, en Retraite depuis Octobre 2014
Divorcée - Deux enfants : Julien et Corinne - j.lamborot@lugny-les-charolles.net



Alix LECOMTE– Conseillère Municipale
Né en 1982 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant au Lotissement d'Orcilly à LUGNY-LES-CHAROLLES
Employée de Banque à DIGOIN
Deux enfants : Loane et Léo-Paul - a.lecomte@lugny-les-charolles.net



Sylvie LHENRY– Conseillère Municipale
Né en 1973 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant Les Terdes à LUGNY-LES-CHAROLLES
Employée de Commerce en Boulangerie à PARAY-LE-MONIAL
Vit avec Jean-François PACAUD - Deux enfants : Laurine et Alexis- s.lhenry@lugny-les-charolles.net



Fabrice PERRIER – Conseiller Municipal
Né en 1981 à PARAY-LE-MONIAL (71) résidant au Buisson de la Vigne à LUGNY-LES-CHAROLLES
Mécanicien salarié
Marié à Elise NUGUE - Trois enfants : Noémie, Emilien et Firmin – f.perrier@lugny-les-charolles.net



Rémi-Christophe ROCHAY– Conseiller Municipal
Né en 1979 à MÂCON (71) résidant Les Chassignots à LUGNY-LES-CHAROLLES
Paysagiste salarié et autoentrepreneur.
Vit avec Anne-Laure CHAMBREUIL – 1 Enfant : Jonas - rc.rochay@lugny-les-charolles.net

Nota Bene : Catherine ZAMBELLI a présenté sa démission au sous-préfet qui l'a accepté, le 11 Avril 2017.

Commissions Intercommunales et Communales

COMMISSIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES et EXTRACOMMUNALES

NOM	Prenom	ComCom	CCAS	Impôts Directs	Listes Electorales	Syndicat des Eaux	Comité Electrification		Projets et Subventions	Finances et Budget	Voirie et Assainissement	Ordures Ménagères Tri selectif	Cimetière et Espaces Verts	Communication Bulletin Municipal Site Internet	Bâtiments Sécurité Incendie Assurances Biens	SPA Fourrière Gueugnon	Ecole RPI et Cantine	Urbanisme et PLU Intercomunal	Defense Protection Civile	Jumelage et Associations	Peche Chasse Faune et Flore
BOUILLON	Patrick	X	X	X	X	(X)		15	X	XX	X		X	X	X		X	XX		X	X
deGRAMMONT	Antoine Pierre			X			(X)	5	X	X										X	
DELORME	Patrice	(X)		X		X		12	X	X		X			X		(X)	X	X	X	X
GRIFFON	Christophe		X	(X)			X	8	X			X		X	X			X			
LAMBOROT	Joëlle		X	X				6		X	X			X		(X)					
LECOMTE	Alix			(X)				5		X					X	X	X				
LHENRY	Sylvie		X	(X)				7	X				X	X		(X)	X				
PACAUD	Victor Emmanuel			X		(X)	X	10	X	X	X		X				(X)	X			X
PERRIER	Fabrice			X		X		6			X	X						X		X	
ROCHAY	Rémi Christophe			(X)				9			X	X	X			X	X			X	X

BUISSON	Bernadette	X
AUBLANC	Christiane	X

BALLIGAND	Gérard	X
DELOBEL	Céline	X
DELORME	Madeleine	X
RAVAUD	Edith	X

LAUVERNIER	Daniel	X
THEREAU	Gilles	X
RAVAUD	Louis	X
PACAUD	Henri	X
BERNIGAUD	Joseph	X

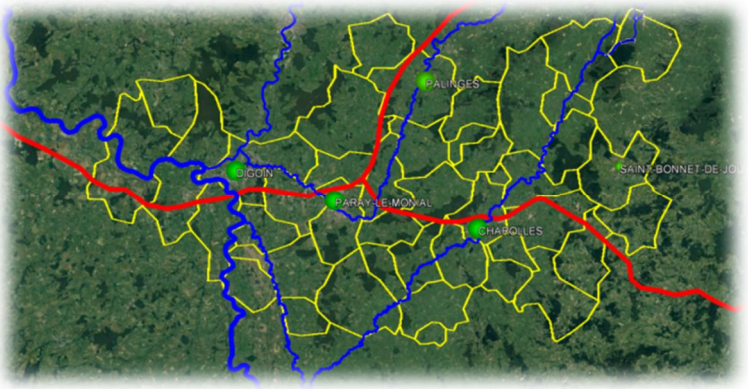
X	**Président**
X	**Rapporteur et Secrétaire de commission**
X	**Titulaire**
(X)	Suppléant

Fusion Intercommunale – CC Le Grand Charolais

Les anciennes Communautés de Communes (CC) du Charolais, de Digoin-Val-de-Loire et de Paray-le-Monial ont fusionné au 1er janvier 2017 comme la loi NOTRe de 2015 lui en donnait la possibilité.

La nouvelle entité a été baptisée Communauté de Commune Le Grand Charolais (CC LGC).
Le siège de la CC LGC est situé à Paray-le-Monial. Elle est gérée par un conseil communautaire composé de 75 membres représentant chacune des communes membres et élus pour une durée de six ans. Les communes de PARAY-LE-MONIAL, DIGOIN et CHAROLLES ont respectivement 14, 13 et 4 conseillers intercommunautaires et celles de PALINGES, LA MOTTE-SAINT-JEAN et LE ROUSSET-MARIZY, 2 chacune. Enfin toutes les autres communes envoient un représentant au Conseil intercommunautaire, - en général leur Maire -, soit BALLORE, BARON et BEAUBERY ; CHAMPLECY, CHANGY, CHASSENARD et COULANGES ; FONTENAY, LES GUERREAUX, GRANDVAUX et HAUTEFOND ; L'HOPITAL-LE-MERCIER et LUGNY-LES-CHAROLLES ; MARCILLY-LA-GUEURCE, MARTIGNY-LE-COMTE, MOLINET et MORNAY ; NOCHIZE, OUDRY, OZOLLES, POISSON et PRIZY ; ST-AGNAN, ST-AUBIN-EN-CHAROLLAIS ; ST-BONNET-DE-JOUX et ST-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE ; ST-JULIEN-DE-CIVRY, ST-LEGER-LES-PARAY, ST-VINCENT-BRAGNY, ST-YAN et SUIN ; VARENNE-ST-GERMAIN, VAUDEBARRIER et VENDENESSE-LES-CHAROLLES, VERSAUGUES, VITRY-EN-CHAROLLAIS, VIRY et VOLESVRES

Regroupant un ensemble de 44 communes, elle unit désormais plus de 40 000 habitants et elle est placée entre les vallées de la Bourbince, de l'Arconce et de la Loire, au cœur du Charolais et ses territoires sont desservis et irrigués par la Route Nationale 79, dite RCEA.



Le premier conseil communautaire du 17 janvier 2017 a élu son président, Fabien GENET, Maire de Digoin ainsi que 12 Vice-Présidents, sur proposition du Président nouvellement élu.

Président		Fabien GENET	Maire de Digoin Conseiller départemental de Saône-et-Loire
1er VP	Aménagement Territoire, Infrastructures, Projets, THD, RCEA	André ACCARY	Président Conseil Départemental de Saône-et-Loire, Ancien Président CC de Paray-le-Monial
2iè VP	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Habitat et Mobilité	Noël PALLOT	Maire de la Commune de Baron, Ancien Président de la CC du Charolais
3iè VP	Administration Générale et Ressources Humaines	Élisabeth PONSOT	Maire de la Commune de Saint-Yan, Ancienne VP de la CC de Paray-le-Monial
4ié VP	Finances, Harmonisation Fiscale, Budget,	Jean-Marc NESME	Maire de la Commune de Paray-le-Monial, Ancien VP de la CC de Paray-le-Monial, Ancien Député à l'Assemblée Nationale
5iè VP	Communication, Démocratie Locale et Relation aux usagers	Magali DUCROISET	Adjointe au Maire de la Commune de Digoin, Ancienne VP de la CC de Digoin-Val de Loire
6ie VP	Développement Touristique	Jean PIRET	Maire de la Commune de Suin, Ancien VP de la CC du Charolais
7iè VP	Développement et Ingénierie économiques	Gérald GORDAT	Conseiller Régional de Bourgogne-Franche-Comté, VP au Centre de Gestion de la Fonction Publique Adjoint au Maire de la Commune de Charolles
8iè VP	Soutien au Activités et Projets économiques locaux	Bernard LAUGERE	Adjoint au Maire de la Commune de Digoin, Ancien VP de la CC de Digoin-Val-de-Loire
9iè VP	Voirie et Développement Rural	Régis LAURENT	Maire de la Commune de Volesvres, Ancien VP de la CC de Paray-le-Monial
10iè VP	Environnement, OM, SPANC, Plan Climat-Air-Énergie territorial	Gilles PERETTE	Conseiller Municipal de la Commune de Paray-le-Monial, Ancien VP de la CC de Paray-le-Monial
11iè VP	Travaux d'Équipement, Bâtiments et Équipes Techniques Intercommunales	Michel LASSOT	Maire de la Commune de Chassenard, Ancien VP de la CC de Digoin-Val de Loire
12iè VP	Affaires Sociales	Josiane CORNELOUP (*)	Maire de la Commune de Saint-Bonnet-de-Joux Conseillère départementale de Saône-et-Loire Député à l'Assemblée Nationale de la 2ie circonscription de Saône-et-Loire
13iè VP	Santé, Accès aux Soins et Démographie médicale	Eric BRAZ	Conseiller Municipal de la Commune de St-Agnan, Ancien VP de la CC de Digoin-Val de Loire
14iè VP	Petite Enfance, Jeunesse et Familles	Jacky COMTE	Maire de la Commune de St-Vincent-Bragny, Ancien VP de la CC du Charolais
15iè VP	Culture et Sports	Bernard JAILLOT	Maire de la Commune de La Motte-St-Jean, Ancien VP de la CC de Digoin-Val de Loire

(*) Josiane CORNELOUP, élue Députée le 18 Juin 2017, et en vertu de la loi sur le non cumul des mandats, a démissionné en Juillet 2017 et a été remplacée en Septembre 2017 par Patrick BOUILLON, Maire de La Commune de Lugny-Les-Charolles, élu le 28/09/2017 par le Conseil intercommunautaire, sur proposition du Président GENET.

Harmonisation fiscale CC Le Grand Charolais

La fusion des anciennes CC pour former la nouvelle entité CC LGC a nécessité un gros travail d'harmonisation fiscale entre les commune et la nouvelle grosse entité intercommunale entre le 1er Janvier 2017 et le 31 Mars 2017, date butoir de vote des taux fiscaux intercommunaux, fixé par le ministère des Finances. Plusieurs réunions du Conseil des Maires ont été nécessaires pour aboutir à un vote par le Conseil Intercommunal du pacte fiscal discuté enter les parties pendant 3 mois.

Finalement le choix stratégique d'harmonisation fiscale du Président et du Bureau Exécutif de la CC LGC a été celui de proposer aux Maires et Conseillers intercommunautaires, d'aligner les nouveaux taux intercommunaux 2017 sur les valeurs de ceux pratiqués par la CC de Paray-le-Monial qui étaient les plus hauts parmi les 3 anciennes CC appelées à fusionner.
La proposition alternative qui consistait à aligner les nouveaux taux sur des valeurs à mi chemin entre les plus hautes valeurs pratiqués par l'ancienne CC de Paray, et les plus basses pratiquées par l'ancienne CC de Digoin, a été écarté : les habitants de l'ancien territoire de la CC de Paray-le-Monial auraient observés une baisse significative de leur imposition , -tout en bénéficiant des mêmes compétences -, alors que ceux des territoires de l'ancienne CC de Digoin, et à un degré moindre ceux de l'ancienne CC du Charolais, auraient observé une hausse significative, - sans avoir accès à des compétences supplémentaires -.

Le pacte fiscal établi entre Communes et intercommunalité a donc été celui de demandé aux communes des territoires de Digoin et de Charolles de baisser leur taux communaux, pour compenser la hausse significative du taux intercommunal de la nouvelle CC LGC sur leur territoire.
Ce qui a pu être accompli dans la grande majorité des 34 communes concernées.
Celles en minorité (moins de 5 communes) qui, n'ayant pas des taux communaux assez élevés en 2016 – après avoir pratiqué pendant des années une politique de taux bas -, pour compenser à la baisse de l'amplitude de la hausse des taux intercommunaux, ont effectivement fait subir à leur administrés une hausse de fiscalité entre 2016 et 2017, mais le fruit de ses augmentations a été laissé à disposition des budgets communaux.
Enfin, pour compenser aux communes la baisse de revenus fiscaux liés à la baisse de leur taux communaux, l'intercommunalité, qui prélève désormais sur un très grand territoire, avec de plus forts taux, reversent à chaque commune une attribution de compensation (AC), c'est-à-dire une subvention en euros qui permet aux communes de compenser leur manque à gagner de recettes fiscales communales dans leur budget communal.

	Taux Communaux 2016	Taux Communaux 2017	Ecarts Communaux 2017-2016	Taux Intercommunaux 2016 (CC de Charolles)	Taux Intercommunaux 2017 (Le Grand Charolais)	Ecarts Intercommunaux 2017-2016
Taxe Habitation	16,00 %	2,30 %	-13,70 %	4,98 %	18,68 %	+13,70%
Taxe Foncière Bâti	9.59 %	2,57 %	-7,02 %	4,66 %	11,68 %	+7,02 %
Taxe Foncière Non Bâti	24.00 %	6,42 %	-17,58 %	8,43 %	12,57 %	+4,14 %
Taux Entreprises	14,56%	0,00 %	-14,56 %	5,28 %	20,33%	+15,05 %

Le Budget communal de LUGNY-LES-CHAROLLES n'a subi aucune perte entre 2016 et 2017, puisque la commune perçoit désormais de la CC LGC une somme de 73 000 € de compensation de sa baisse de revenu fiscal communal, liée à la baisse de ses taux fiscaux communaux, au sein du pacte fiscal.

	BUDGET COMMUNAL 2016	BUDGET COMMUNAL 2017	Ecarts Budgets Communaux 2017-2016
Fiscalité Communale	106 000 €	33 000 €	- 73 000 €
Autres reversements Fiscalité	21 000 €	18 000 €	- 3 000 €
Subventions ETAT	63 000 €	67 000 €	+ 3 000 €
Compensation Intercommunale	0	72 000 €	+ 73 000 €
TOTAL	190 000 €	190 000 €	0 €

Pour un contribuable de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, dont les bases fiscales sont (pour l'exemple donné) celles indiquées ci-dessous, l'imposition fiscale entre 2016 et 2017 n'a pas varié :

	Bases Fiscales 2016	Taux 2016	Impôt Communal Payé 2016	Bases Fiscales 2017 (+3%)	Taux 2017	Impôt Communal Payé 2017	Taux Intercom 2016	Impôt InterCom Payé 2016	Taux Intercom 2017	Impôt InterCom Payé 2017
Taxe Habitation	8000	16,00%	1280,00 €	8240	2,30%	189,52 €	4,98 %	398,40 €	18,68 %	1539,23 €
Taxe Foncière Bâti	4500	9.59%	431,55 €	4635	2,57%	119,12 €	4,66 %	209,70 €	11,68 %	541,37 €
Taxe Foncière Non Bâti	500	24.00%	120,00 %	515	19,86%	102,28 €	8,43 %	42,15 %	12,57 %	64,74 €
TOTAL Impôt payé en 2016			1831,55 €					650,25 €		
TOTAL Impôt payé en 2017						410,92 €				2145,34 €

En 2016 le contribuable exemple aura réglé 1831,55 d'impôt communal et 650,25 € d'impôt intercommunal soit au total 2481,80 €. En 2017, le montant de l'impôt sera de 410,92 € (communal) + 2145,34 € (intercommunal) soit 2556,26 € et donc 74,46 € d'augmentation ce qui représente 3% d'augmentation.
Mais ces 3% d'augmentation ne sont pas dus à l'augmentation des taux d'imposition engendrés par l'harmonisation fiscale lié à la fusion des CC, mais à l'augmentation annuelle de 3% bases fiscales par l'Etat

Compte Administratif Principal 2016 clos en Mars 2017

SECTION FONCTIONNEMENT 2016	DEPENSES
11-Charges Générales (Electricité, Eau, Fioul, Entretien, Fournitures…)	- 54 501,26 €
12-Charges de Personnel (Salaires Personnel, Cotisations Sociales…)	- 66 536,00 €
14-Atténuations de Produits (Prélèvement GIR, autres Prélèvements…)	- 24 042,00 €
65-Autres Charges (Indemnités élus, Service Incendie, SIVOS…)	- 72 742,93 €
66-Charges Financières (Intérêts d'Emprunts en cours)	- 583,20 €
42-Opérations d'Ordre (de Transfert entre Sections Comptables)	- 4 843,11 €
Total Dépenses FONCTIONNEMENT 2016	- 223 248,50 €

SECTION FONCTIONNEMENT 2016	RECETTES
13-Atténuations de Charges (Remboursement Arrêts Maladie…)	+ 15,25 €
70-Produits Services (Garderie, Concessions, Salles Communales…)	+ 33 637,61 €
73-Impôts et Taxes (Taxe Foncier Bâti, non Bâti, Taxe Habitation, CVAE)	+ 128 688,27 €
74-Dotations Etat et Subventions (DF, DGF, DNP…)	+ 62 148,33 €
75-Revenus Immeubles (Location Prés…)	+ 1 460,67 €
77-Produits Exceptionnels (Dons ou Remboursements divers…)	+ 819,10 €
42-Opérations d'Ordre (de Transferts entre Sections Comptables…)	+ 4 743,11 €
Total Recettes FONCTIONNEMENT 2016	+ 231 512,34 €

SECTION INVESTISSEMENT 2016	DEPENSES
16-Capital d'Emprunts	- 5 578,43 €
20-Immobilisations Incorporelles (Logiciels…)	- 0,00 €
21-Immobilisation Corporelles (Acquisitions, Travaux…)	- 12 443,33 €
40-Opérations d'Ordre (de Transferts entre Sections Comptables)	- 4 743,11 €
Total Dépenses INVESTISSEMENTS 2016	- 22 764,87 €

SECTION INVESTISSEMENT 2016	RECETTES
1068-Affectation de Résultats de 2015	+ 37 295,96 €
10222-Fond Compensation TVA (Remboursement différé TVA)	+ 0,00 €
13-Subventions Investissements (AAP du CG71, DETR, Amendes…)	+ 13 873,29 €
40-Opérations d'Ordres (de transferts entre Sections Comptables)	+ 4 843,11 €
Total Recettes FONCTIONNEMENT 2016	+ 56 012,36 €

Résultats de Clôture Compte Principal au 31/12/2016



Dépenses Fonctionnement 2016		- 223 248,50 €
Recettes Fonctionnement 2016		+ 231 512,34 €
Dépenses Investissement 2016		- 22 764,87 €
Recettes Fonctionnement 2016		+ 56 012,36 €
Résultat Budgétaire 2016	=	+ 41 511,33 €
Résultat Budgétaire 2016		+ 41 511,33 €
Report Excédent 2015		+ 53 391,17 €
Restes à Réaliser en Dépenses 2016		- 0,00 €
Restes à Réaliser en Recettes 2016		+ 0,00 €
Part Affectée Investissement 2015		- 14 745,96 €
Résultat de Clôture Exercice 2016	=	+ 80 156,54 €

Résultat de Clôture Exercice 2016	+ 80 156,54 €
Rappel : Résultat de Clôture Exercice 2015	+ 53 391,17 €
Rappel : Résultat de Clôture Exercice 2014	+ 46 238,22 €
Rappel : Résultat de Clôture Exercice 2013	+ 41 587,55 €
Rappel : Résultat de Clôture Exercice 2012	+ 30 864,82 €
Rappel : Résultat de Clôture Exercice 2011	+ 30 996,46 €
Rappel : Résultat de Clôture Exercice 2010	+ 23 222,00 €
Rappel : Résultat de Clôture Exercice 2009	+ 26 231,19 €
Rappel : Résultat de Clôture Exercice 2008	+ 23 689,07 €

Budget Primitif Cpte Principal 2017 voté en Mars 2017

SECTION FONCTIONNEMENT 2017	DEPENSES
11-Charges Générales (Electricité, Eau, Fioul, Assurances, Entretien…)	- 66 366,50 €
12-Charges de Personnel (Salaires Personnel Communal, Cot Sociales…)	- 100 000,00 €
14-Atténuations de Produits (Prélèvement GIR, autres Prélèvements…)	- 26 000,00 €
65-Autre Charges (Indemnités élus…)	- 27 500,00 €
66-Charges Financières (Intérêts d'Emprunts en cours)	- 1 000,00 €
Virement à la Section Investissement (Equilibre Recettes Investissement Budget Primitif)	- 19 133,50 €
Total BUDGET PRIMITIF DEPENSES FONCTIONNEMENT 2017	- 240 000,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT 2017	RECETTES
70-Produits Services (Frais Garderie, Concessions, Salles Communales,…)	+ 3 700,00 €
73-Impôts et Taxes (Taxes Foncier Bâti, non Bâti, Habitation, AC CC LGC)	+ 104 000,00 €
74-Dotations état et Subventions (DF, DGF, DNP…)	+ 69 201,53 €
75-Revenus Immeubles (Location prés…)	+ 1 000,00 €
77-Produits Exceptionnels (Dons divers…)	+ 443,46 €
Excédent de Clôture 2016 disponible en Recette Fonctionnement	+ 61 655,01 €
Total BUDGET PRIMITIF RECETTES FONCTIONNEMENT 2017	+ 240 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT 2017	DEPENSES
16-Capital d'Emprunts	- 5 800,00 €
20-Immobilisation Incorporelles (Licences Logiciels Informatiques…)	- 3 000,00 €
21-Immobilisations Corporelles (Non affectées Réserve Budget 2017)	- 51 200,00 €
Couverture Déficit d'Investissement constaté en 2015	- 0,00 €
Total BUDGET PRIMITIF DEPENSES INVESTISSEMENTS 2017	- 60 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT 2017	RECETTES
1068-Affectation du Résultat 2016	+ 0,00 €
10222-Fond Compensation TVA (Remboursement différé TVA)	+ 1 866,50 €
13-Subventions Investissements (PIIC du CG71, Amendes de Police…)	+ 20 498,47 €
Excédent Investissement Antérieur constaté en 2016	+ 18 501,53 €
Virement Section Fonctionnement (Equilibre Recettes Investissement au Budget Primitif)	+ 19 133,50 €
Total BUDGET PRIMITIF RECETTES FONCTIONNEMENT 2017	+ 60 000,00 €

Dépenses Structurantes réalisées en 2017

Capital Emprunt	Prêt Construction Extension Ecole en 2003	5 766,43 €	
Bureaux Etudes	Etude Paysagère Parking Eglise	2 640,00 €	TTC
Bureaux Etudes	Etude Topographique Bourg Lugny	3 540,00 €	TTC
Mairie/Secrétariat	Droit Accès Bibliothèques Logicielles Compta	2 336,64 €	TTC
Mairie/Secrétariat	Vidéoprojecteur Plafond	594,95 €	TTC
Mairie/Secrétariat	Bureau Secrétariat/Etagère séparative	1 608,00 €	TTC
Atelier Technique	Achat Tronçonneuse	650,00 €	TTC
Salle Communale	Mur cour intérieure	1 878,90 €	TTC
Salle Communale St-Martin	Murs et Plafonds	6 445,44 €	TTC
Salle Communale St-Martin	Huisserie et Mobilier	4 824,84 €	TTC
Salle Communale St-Martin	Peintures	2 345,28 €	TTC
Eglise	Chauffage Salle Caté Sacristie	519,60 €	TTC
Voirie	Ballast SNCF pour Chemin Communaux	2 851,20 €	TTC
Voirie	Travaux Voirie (Part Communale)	2 779,38 €	TTC
Voirie	Travaux Voirie (Part Intercommunale payé par CC LGC)	25 944,78 €	



TOTAL INVESTISSEMENTS PAYES EN 2017 33 014,23 € TTC

dont TVA récupérable en 2019 (15%) soit : 4 950 € environ

Etat-Civil 2017 (et Dec 2016)



Six Naissances…

Jonas	CHAMBREUIL	Né le 18 Décembre 2016 à Paray-le-Monial
Jonas	DODET	Né le 26 Janvier 2017 à Paray-le-Monial
Héloïse	ALLOIN	Née le 14 Mai 2017 à Paray-le-Monial
Louise	DEGRANGE	Née le 13 Juin 2017 à Paray-le-Monial
Alice	PACAUD	Née le 12 Août 2017 à Paray-le-Monial
Léana	DUCRAY	Née le 28 Octobre 2017 à Paray-le-Monial


Jonas C


Héloïse


Louise


Alice


Jonas D


Léana

…Un Mariage…

Mickaël	BARIL	Mariés le 2 Décembre 2017
Jeanne	HADORN	à Lugny-les-Charolles





Un Décès…

Jean-Marie ROUSSEAU Décédé le 05 Septembre 2017 à Paray-le-Monial

D'autres nouvelles hors Etat-Civil de la commune de Lugny-les-Charolles

Thomas THEREAU
Noémie MOREAU

Mariés le 19 Août 2017 à Malay (71)
Thomas est le fils de Gérard et Chantal THEREAU
habitants de « Les Chassignots » à Lugny-les-Charolles

Les Enfants et Jeunes de Lugny-les-Charolles

Et de « Fommerand » à HAUTEFOND

2017 — 0 an

Héloïse	ALLOIN
Louise	DEGRANGE
Jonas	DODET
Léana	DUCRAY
Alice	PACAUD

2016 — 1 an

Jonas	CHAMBREUIL
Jules	PLET
Eden	PREYNAT

2015 — 2 ans

Noriah	ABDOU-BAUDOT
Jade	CHATEAU
Léandre	JONDET

2014 — 3 ans

Irulane	JOLIVOT
Juliette	PACAUD
Firmin	PERRIER
Ruben	PORTERAT
Nathanaël	TRONCY

2013 — 4 ans

Marius	BARIL
Alexandre-Jérémy	CIGALA
Gatien	DODET
Robin	DUCRAY
Rachel	DUGNE
Roman	GOURGIN
Léo-Paul	SIVIGNON

2012 — 5 ans

Neylah	ABDOU-BAUDOT
Manon	DELOBEL
Lola	FOURNIER
Erin	MARTIN
Sacha	RIGHI

2011 — 6 ans

Antoine	CIGALA
Mathéo	FOURNIER

2010 — 7 ans

Nolann	ABDOU-BAUDOT
Gabin	CHATEAU
Maxence	DODET
Clarisse	GUERIN
Yanis	JANIN
Cyrielle	JONDET
Alexis	PACAUD
Emilien	PERRIER
Anaïs	RAY
Raphaël	RIGHI
Maelysse	TRONCY

2009 — 8 ans

Romane	ANDRE
Lazare	BARIL
Jean	GASCIOLLI
Eugénie	GENETIER
Eliot	GUITTON
Emma	MARTIN
Bastien	MORIN
Thiméo	PORTERAT
Loane	SIVIGNON

2008 — 9 ans

Louis	CHATEAU
Jeanne	CIGALA
Jossua	COMTE
Soline	JONDET
Noémie	PERRIER
Grégory	SAUNIER
Lucie	THEREAU

2007 — 10 ans

Fanny	GENETIER
Esteban	GOURGIN
Lucie	JANIN
Anaïs	RAY

2006 — 11 ans

Mathéo	BERNARD
Anouk	DARBON
Clara	DELORME
Marion	DELORME
Léo	GUITTON
Audric	KOWALEWSKI
Hugo	MORIN

2005 — 12 ans

Lise	DAUVERGNE
Yoann	GERMAIN
Clément	GRIFFON
Laurine	PACAUD

2004 — 13 ans

Noémie	ANDRE
Aurore	GASCIOLLI
Tessa	GROBEAU
Mathilde	GUERIN
Ophélie	PERRIER
Dylan	SEURRE
Aurélia	SUEUR

2003 — 14 ans

Agathe	DARBON
Juliette	DAUVERGNE
Alexis	DELORME
Benjamin	LAMURE
Stécy	PAQUERIAUD
Paul	SIVIGNON

2002 — 15 ans

Mathilde	ANDRE
Océane	DANDOIS
Maxime	DELORME
Eliaz	MUZY
Antoine	VACHON

2001 — 16 ans

Bastien	DEGANO
Benjamin	SAUNIER
Marie	GASCIOLLI
Bastien	GERMAIN
Corentin	GRIFFON
Gaëtan	LAUFERON
Kevin	SEURRE
Alexis	SUEUR

2000 — 17 ans

Thibault	BERNARD
Benjamin	CADOT
Yohann	GROSBEAU
Alexandre	PERRIER
Hugo	SIVIGNON
Pauline	VACHON

1999 — 18 ans

Quentin	DELORME
Mélanie	GRIFFON
Pierre-Antoine	MELOT

1998 — 19 ans

Harmonie	CUMANT
Romane	FOURNIER
Antoine	LAMURE
Mathis	MUZY
Steeve	SEURRE
Jeanne	SUCHET
Bastien	THEREAU

1997 — 20 ans

Charlotte	DEGANO
Mathieu	GASCIOLLI
Alexane	LABAUNE
Guillaume	SAUNIER
Benoit	SIVIGNON
Angélique	**ZAMBELLI**



L'Amicale Scolaire des Rives de l'Arconce

L'amicale est une association de parents d'élèves et de maitresses qui s'investissent de façon conviviale pour tous les enfants du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Saint-Julien-de-Civry et Lugny-les-Charolles. Nous invitons tous les parents à nous rejoindre. Vous ferez alors partie d'une chaine dont chaque maillon apporte du bonheur à tous nos enfants et vous apportera satisfaction et enrichissement personnel.

Lors de l'année scolaire écoulée, l'amicale a pu financer :

- ✓ les sorties cinéma,
- ✓ des abonnements de livres pour l'école
- ✓ ainsi que l'achat de cadeaux de Noël.
- ✓ en Juin 2017, tous les élèves sont partis une journée à Cluny. Journée lors de laquelle, ils ont pu visiter les célèbres haras, admirer notre beau patrimoine avec l'Abbaye mais aussi participer à des activités manuelles pour les plus petits, journée très appréciée des enfants.

Pour l'année 2017/2018, les enfants de la grande section au CM2 partiront 3 jours en voyage pédagogique.
Pour l'année 2017/2018, l'amicale scolaire organise son concours de manille le 28 Janvier 2018 avec la préparation d'un saucisson / pommes de terre en soirée à la salle communale et la célèbre marche des tartines le dimanche 25 Mars 2018.
L'amicale scolaire remercie les enseignantes du RPI pour l'organisation de toutes ces sorties et activités qui font découvrir de belles choses à nos enfants. Elle remercie aussi les mairies et les associations de village pour leur soutien ainsi que tous les parents qui donnent de leurs temps lors de manifestions organisées dans la joie et la bonne humeur.

BUREAU de l'ASSOCIATION 2017/2018 :
Président : Olivier GOURGIN
Vice-Présidente : Philippe DELOBEL
Trésorière : Sylvie LHENRY
Vice trésorière : Céline JANIN
Secrétaire : Anne-Laure JONDET
Vice secrétaire : Maryline TRONCY
Membres actifs : Nicole MELINE,
Marie-Claude VAIZAND
Aline DAUJEAN

Agenda de Manifestations 2017/2018 :

- ➢ DIMANCHE 28 JANVIER 2018 : Concours de Manille à la salle de Lugny-les-Charolles & saucisson/patates
- ➢ DIMANCHE 25 MARS 2018 : Marche des Tartines .



Projet cirque, du 12 au 14 mars 2018

Elèves concernés : 54 enfants, de la Grande Section au CM2.

(dont 28 enfants de Lugny, 18 de St Julien et 4 de Hautefond)

Lieu : Tence, en Haute Loire. Hébergement dans un centre d'accueil en pension complète.

Thème : Arts du cirque

- Découvrir et utiliser des techniques de jonglerie, magie, clownerie, équilibre, avec l'encadrement de véritables artistes professionnels
- Assister en spectateur à une représentation des professionnels encadrant les activités

Budget :

- Total de 9019 euros ((transport 1243 euros, hébergement et activités cirque 7776 euros)
- Soit un coût par enfant de 167 euros
- Collectivités et associations sollicitées pour aider au financement : mairies, CCAS, amicale des parents d'élèves du RPI, comités des fêtes des villages d'origine des enfants, coopératives scolaires. *Merci d'avance à tous les contributeurs*
- Objectif concernant le reste à charge des familles par enfant : 35 à 40 euros



Cantine Scolaire des Bords de l'Arconce (1/3)

La CA.S.B.A ou Cantine Scolaire des Bords de l'Arconce est une association de parents d'élèves bénévoles gérant quotidiennement la confection et la distribution des repas destinés aux enfants du RPI de Saint-Julien de Civry et de Lugny les Charolles mais aussi au tout petits de la Micro crèche « Les Lucioles ».

Evelyne KLING a fait valoir ses droits à la retraite après 24 ans passés dans la cantine de St Julien de Civry. Depuis 3 ans, elle partageait, avec complicité, son travail avec Nathalie GOUILLON. Le départ d'Evelyne a encouragé sa collègue à poursuivre son activité de cuisinière en indépendante au sein de la Papillothèque.
Ces départs ont offert l'opportunité à l'association de revoir son organisation pour embaucher un seul cuisinier en charge de la confection des repas de la cantine.

Ainsi, Philippe DELOBEL, fort d'une longue expérience de chef de cuisine, a pris les commandes de la cantine le 1er décembre 2017.
Il aura à cœur de poursuivre les efforts de l'association c'est-à-dire maintenir des repas de qualité, privilégiant les approvisionnements locaux et, si possible, bio sans augmenter le prix des repas.
Ces enjeux restent ambitieux car le nombre de repas servi chaque jour diminue ce qui impacte le coût de revient des repas.
Pour limiter cet effet, l'association organise des ventes groupées ou des manifestations au cours de l'année pour maintenir un prix de repas stable aux familles du RPI St Julien de Civry et Lugny-lès-Charolles.
A ce titre, les membres de l'association remercient les habitants qui soutiennent leurs actions et offrent leurs fruits ou légumes en surplus à la cantine.
Cette année, la cantine devrait s'associer au Martsi du vendredi de St Julien pour proposer les soirs de marché des repas à emporter.
Vous pourrez donc nous retrouver sur les marchés le premier vendredi de chaque mois.
De plus, sur réservation, des repas élaborés par le cuisinier peuvent être mis à disposition des habitants. (renseignements et réservation au 03-85-70-65-97)

❖ <u>BUREAU de l'ASSOCIATION 2017/2018</u> :

Présidente : Delphine DUCERF et Florence CACHET
Trésorière : Jeanne HADORN
Secrétaire : Valérie AUPECLE
Membres actifs : Estelle MORERE, Céline DELOBEL, Chantal PACAUD, Mélanie EMORINE, Sylviane GOYARD

❖ Quelques Données chiffrées : Nombre de salariés : 1
Nombre de repas annuels : 9 000 environ
Nombre enfants inscrits : 70 / 80

❖ Courriel : casba@hotmail.fr Site Internet : casba-e.monsite.com





Cantine Scolaire des Bords d'Arconce (2/3)

Dépenses 2016/2017		Recettes 2016/2017	
Pain de st julien	670,85 €	**8550 repas servis** 139 jours de l'année **61 repas /jour** en moyenne (soit 12 de moins)	
Epicerie /fruits-légumes (Inter / Pomona)	2 612,30 €		
Circuit court et épicerie bio (Terroir, Maraichers, Martsi, fromages chèvre)	5 925,32 €		
Viandes (comptoir charolaisbrionnais)	3 705,64 €		
Fromages à la coupe (épicier st julien)	494,56 €		
Frais (Pomona)	585,18 €	Coût de revient d'un repas : 5,69 € **Coût matière : 1,82 €** Prix facturé : **3,80** € / 5,20 €	
Surgelés (Pomona)	2 429,97 €		
Dépenses alimentation	**-15 600,23 €**		
Cotisations sociales	11 246,28 €	Repas enfants	31 960,60 €
Salaires	17 220,92 €	Repas adultes	265,20 €
Mutuelle salariées	1 019,82 €	Repas microcrèche	1 928,80 €
Cotisation Uniformation	546,00 €	Cotisations adhésion	1 660,00 €
Service paies et adhésion FDRS	281,00 €	**Recettes repas**	**35 814,60 €**
Medecine du travail	127,56 €		
Dépenses salariales	**-30 441,58 €**		
Hygiène	576,14 €	Mairie de Saint Julien	3 500,00 €
Frais de déplacements	28,50 €	Mairie de Lugny	3 500,00 €
Frais de laboratoire	118,80 €	Mairie de Prizy	150,00 €
Assurances association	477,65 €	Mairie de Hautefond	300,00 €
Frais de banque	58,62 €	Mairie de Changy	0,00 €
La poste	51,12 €	FDRS	0,00 €
Téléphone	265,60 €	**Recettes subventions**	**7 450,00 €**
Divers (cadeau, extras, adhésion)	193,90 €	**Recettes dons**	**300,00 €**
Equipements / Photocopies	608,14 €	**Recettes manifestations**	**12 120,14 €**
Gaz	254,70 €	Bénéfices manifestations :	4 229,16 €
Dépenses fonctionnement	**-2 632,87 €**		
Dépenses manifestations	**-7 890,98 €**		
Virement sur compte épargne	**-3 454,28 €**		
TOTAL : - 56 565,96 €		**TOTAL : + 55 684,74€**	
Bilan : - 881,22 €			

En bref :	PAR REPAS	POUR L 'ANNEE
Un repas coûte	5,69 €	= 48 650 €
On nous paye	3,99 €	= 34 154 €
Il reste à trouver	**1,70 €**	**= 14 520 €**
On nous subventionne	0,87 €	= 7 450 €
On doit trouver	0,83 €	= 5 900 € ….

5900 €….à trouver chaque année !!
d'où la necessité des cotisations et des manifestations (pizzas, repas, cakes, brioches...)

Nous remercions les mairies ainsi que les parents aidants et innovants...

Vos idées sont les bienvenues pour renouveler les propositions !

Cantine Scolaire des Bords de l'Arconce (3/3)

Détails : bénéfices des manifestations - Année 2016/2017

Gauffres à la fête de Lugny, septembre 2016	**129,00 €**
Pré-vente de plats à emporter N°1, novembre 2016	**248,61 €**
Pré-vente de sapins de Noël et vente de brioches à domicile, décembre 2016	**1 071,12 €**
Pré-vente de plats à emporter N°2, février 2017	**400,94 €**
Pré-vente de cakes (Boite à cake de Briennon)	**338,83 €**
Pré-vente de plats à emporter N°3, avril2017	**225,29 €**
Pré-vente de pizzas et soirée musicale, juin 2017	**1 349,69 €**
Pré-vente de cakes (Boite à cake de Briennon)	**465,68 €**
TOTAL bénéfices :	**4 229,16 €**

Détails : approvisionnements bio et/ou locaux dans notre cantine

PAIN	Boulanger de St Julien	**670,85 €**
FROMAGES	JF Bouillot à Prizy	**341,10 €**
Terroirs de Saône et Loire (2x/ mois)	Viandes, fruits, légumes, compotes, glaces, œufs, yaourt,fromages	**2 743,19 €**
FRUITS	JP Talmot : pommes et poires bio (71) via le Martsi du vendredi Bananes bio via Intermarché	**293,54 €**
EPICERIE BIO	Pâtes, farines, riz, lentilles, sucre ... via Le martsi du vendredi **	**370,05 €**
LEGUMES	Saveurs de saisons (Poisson) / Les légumes oyéens -bio (Oyé)	**1 292,10 €**
= 36 % des achats alimentaires !!!		**5 710,83 €**

**Terroirs de Saône et Loire a créé « Cantines en mouvements » et nous a accepté dans sa tournée de livraison. C'est un groupement d'achat de produits locaux pour les cantines participantes du Pays Sud Bourgogne et livré par les producteurs eux-même à tour de rôle.*

***Le martsi du vendredi est une association qui gère, entre autre, un groupement d'achat de produits bio, et de produits locaux, pour ses adhérents. La cantine est adhérente.*

Notre projet poursuit son chemin depuis 5 ans :

Nous avons poursuivi notre objectif : + de fait-maison avec + de produits locaux et/ou bio :
Augmentation des dépenses en « circuit-court » de + 26 % par rapport à l'année dernière, **soit 36% de nos achats alimentaires.**

Le coût de revient du repas à augmenté de 0,73 € par rapport à l'année dernière, c'est essentiellement en raison de la baisse du nombre des repas (passé de 10346 à 8550) et des frais fixes qui eux ne changent pas.

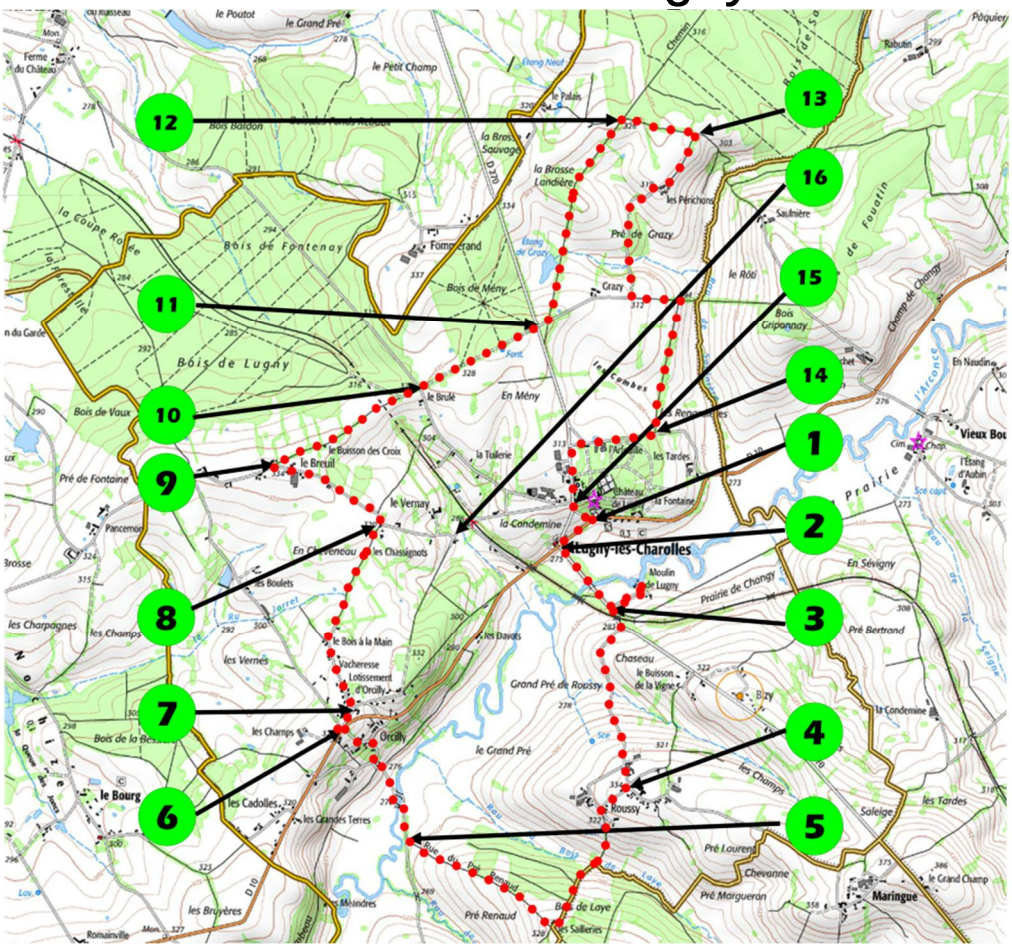
Le « fait-maison » est pour notre cantine un gage de qualité, donc de santé pour les enfants.
Par la hausse de l'approvisionnement local nous participons ainsi à la réduction des déchets et au dynamisme économique du territoire.
Nous continuerons sur cette lancée en 2018. Les produits de qualité sont parfois plus chers, mais si on leur oppose une diminution des produits industrialisés et une bonne organisation en cuisine, nombreuses cantines ont prouvé que c'était possible de manger sain, local et pas plus cher !

Merci de votre soutien, et n'hésitez pas à rejoindre l'équipe, nous ne sommes que 4...

NB : à revoir sur M6 replay : « SOS cantines, les chefs contre-attaquent » (diffusé le 6/09/17) !!

Les Ballades Vertes – Circuit de Lugny

1. Place de l'Eglise
2. Mairie-Ecole
3. Moulin de Lugny
4. Roussy
5. Pré Renaud
6. Orcilly-Bas
7. Orcilly-Haut
8. Les Chassignots
9. Le Breuil
10. Les Brulès
11. Bois de Meny
12. Le Palais
13. Grazy
14. Arfeuille
15. Le Bourg-Haut
16. Bois-Descus



Les Ballades Vertes – Topo-Guide

Points de Vente Topo Guide :
CHAROLLES : Intermarché, Maison du Charolais, Office du Tourisme, Camping, Librairie le Parchemin, Maison de La Presse
ST-BONNET-DE-JOUX : Super U, Point PIMS's
PALINGES : Musée,Tabac-Presse Perraudin, Château de Digoine
ST-VINCENT-BRAGNY : Restaurant le Saint-Martin
SUIN : Maison de Pays
ST-JULIEN-DE-CIVRY : Agence Postale
BEAUBERY : Boulangerie Randier
VENDENESSE-LES-CHAROLLES : Boulangerie GUILLOT



CHAROLAIS Communauté de Communes

Pays Charolais Brionnais

Les randonnées

A Par St-Vincent-Bragny
B De Palinges à St-Bonnet-de-Vieille-Vigne
C De Champlecy à St-Aubin-en-Charollais
D De Grandvaux à Baron
E Par Martigny-le Comte
F Par St-Bonnet-de-Joux
G De Charolles à Vaudebarrier
H De Lugny-lès-Charolles à Changy-Tourny
I De St-Julien-de-Civry à Prizy
J De Marcilly-la-Gueurce à Ozolles
K Par Vendenesse-les-Charolles
L Par Beaubery
M Autour de Suin
N Autour d'Oudry
O De Fontenay à Ballore par Viry et Mornay

Communauté de Communes du Charolais

Guide de randonnées

Pays Charolais Brionnais

Communauté de Communes du Charolais

Bienvenue au Cœur du Charolais !

Ce territoire qui vous accueille est connu et reconnu dans le monde entier pour la qualité de la viande de sa race bovine, dont nous sommes le berceau d'origine, pour son paysage de bocage séculaire unique, fruit du travail de générations de laboureurs et d'éleveurs, et pour la plus forte densité d'ouvrages d'art roman, dont certains sont millénaires.
La Communauté de Communes du Charolais s'engage au quotidien pour mettre en valeur toutes les richesses patrimoniales de ses 25 communes rassemblées et réunies (13 000 habitants) : qualité de vie et des paysages, curiosités historiques et architecturales, spécialités gastronomiques et artisanales...
Elle est ainsi heureuse de vous présenter ce topoguide, qui rassemble tous les circuits dits « Balades Vertes » dessinés et fléchés pour vous, promeneurs, marcheurs ou vététistes. D'un peu plus d'1 km et jusqu'à près de 30km, c'est un choix de 59 circuits balisés qui vous est proposé pour partir à la découverte des trésors de Notre Territoire. Vous découvrirez qu'il se distingue par son art de vivre incomparable, l'accueil sincère de ses populations et la passion de tous ses acteurs à partager leur amour de leur terroir.
Chaque circuit dispose d'un support dépliant où figure un « QR Code » que vos téléphones pourront lire facilement, et vous afficher ainsi le détail du parcours sur carte ou photo satellite à votre guise.
A votre rythme, au cours d'une balade en famille ou entre amis ou lors d'une randonnée sportive pour les marcheurs ou cyclistes les plus chevronnés, vous pourrez apprécier l'étendue de ce beau pays Charolais-Brionnais qui vous accueille aujourd'hui.
Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont œuvré à la création et à la mise en valeur de ces circuits sur le terrain comme sur le papier pour ce guide. Elus municipaux, membres d'associations locales ou marcheurs réguliers, tous se sont mobilisés pour vous faire découvrir chacune de leur commune et vous donner envie de devenir des ambassadeurs convaincus de notre région.

A tous, merci de venir chez nous et bonne balade !

Noël PALLOT
Président

Gérald GORDAT
Vice-président
Délégué au Tourisme

PAYS Charolais Brionnais
une nouvelle qualité de Ville

Office de Tourisme de Charolles : 03 85 24 05 95

Paroisse Sainte-Marie-Madeleine

Notre histoire et notre avenir ?

Notre village de LUGNY, comme les autres, a une longue histoire. Quelques pages écrites çà et là permettent aux curieux de remonter les siècles. Mais nos vieilles racines sont souvent oubliées, et nous nous arrêtons souvent à la mémoire de nos grands-parents ou arrière-grands-parents !

Quand les anciens se retrouvent, ou quand on veut bien prêter l'oreille à un « papy » qui raconte « la guerre », nous avons quand même l'impression que nous sommes bien enracinés ; que nous venons de quelque part ! Même ceux que la vie a bousculés et conduits aux quatre coins du monde aiment avoir un point de repère, d'ancrage. Jadis c'était souvent le cimetière. Cela l'est encore, notamment pour la Toussaint, mais d'autres lieux font revivre ces années lointaines où nos existences ont développé leur ADN dans un environnement particulièrement favorable : telle maison tel ruisseau, tel chemin… Quitte à embellir un peu le passé !

Quarante paroissiens charolais reviennent d'un pèlerinage à Rome. C'est aussi une façon de retrouver des racines. Nous ne venons pas de nulle part. Il y a près de 2000 ans, St Pierre et St Paul ont mis les pieds dans la capitale de l'empire. Bien modestement, au milieu de quelques centaines ou milliers de chrétiens. Et pourtant, la « mémoire » de ces pionniers est restée. Après leur martyre, leur tombe toute simple a attiré la vénération des fidèles. Ce « mémorial » rappelait concrètement, et rappelle toujours, le mystère étonnant de ces deux juifs apparemment insignifiants : ils avaient apporté le souffle et l'espérance dont vivaient maintenant les croyants.
Rome, ce sont bien sûr mille autres souvenirs : des événements, des bâtiments, une culture, des personnages hauts en couleur … parfois pas toujours recommandables ! Mais nous sommes les héritiers de tout cela, même à notre insu. Nous sommes les branches et les rameaux qui se nourrissent de la chlorophylle d'aujourd'hui et de la sève des racines anciennes, même si nous avons été déracinés, ou greffés sur d'autres plants.

Anciens ou nouveaux habitants de LUGNY, chrétiens ou non, n'oublions pas d'où nous venons… C'est aussi comme cela que nous pouvons avoir une idée d'où nous allons ! Regardons notre passé non pas simplement avec de la nostalgie, mais avec une douce bienveillance, et en écoutant ce qu'il nous dit de notre humanité profonde. Pour mieux vivre aujourd'hui et demain, à LUGNY ou ailleurs !
Père Bernard VEAUX, curé.



Lugny-les-Charolles fait partie de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine. Le Saint Patron de l'Eglise de Lugny est Saint MARTIN, évangélisateur de la Gaule. Deux prêtres sont au service de la Paroisse Ste Marie-Madeleine : le Père Bernard VEAUX, curé et le Père Marcel ROUQUIE, prêtre auxiliaire, qui résident à la Maison Paroissiale, 8 Place de l'Eglise à CHAROLLES. Ils sont assistés d'une Equipe d'Animation Paroissiale et d'un Conseil Economique.
Les Permanences ont lieu à la Maison Paroissiale tous les jours de la semaine, le matin de 10h00 à 12h00 et l'Après-Midi –sauf le Samedi – de 16h00 à 18h00. Téléphone : 03 85 24 10 93. Les Messes dominicales ont toujours lieu à CHAROLLES le Samedi Soir à 18h30 et le Dimanche à 10h30
Pour les baptêmes, mariages et obsèques, s'adresser à la Maison Paroissiale à Charolles.
Pour les CE2, CM1 et CM2, le catéchisme se fait à Lugny-même, pour les 6° à Charolles. Pour les camps d'enfants et de jeunes, l'aumônerie des jeunes et la confirmation, voir à Charolles.
Mme Elisabeth ECARNOT est aumônière de l'hôpital de Charolles ; elle est épaulée par une équipe de bénévoles, dont deux personnes de Lugny. On peut la contacter via la paroisse ou l'hôpital en cas d'hospitalisation.
A Noël 2017, grâce à des Amis du Moulin de Lugny, une maquette de moulin avec sa grande roue a pu être installée à la crèche géante de la Maison paroissiale de Charolles, … à la surprise de tous les badauds émerveillés !
Les informations paroissiales sont habituellement communiquées dans le journal les Echos Charollais (abonnements à la Maison Paroissiale).

Site Internet : www.lugny-les-charolles.net

Fin 2017, le site totalise près de 270 000 visites, La tenue du site est confiée à la Commission Communication composée de Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE et Sylvie LHENRY et présidé par le Maire Patrick BOUILLON.
Le site continue d'être enrichi des contenus divers ayant trait à la vie de la commune et son passé. L'enjeu est désormais de le faire vivre au quotidien avec des mises à jour régulières et actualisées.

Pour vous connecter sur le site Internet, vous pouvez « flasher » le QR Code ci-contre avec votre application Flash code usuelle téléchargée sur votre téléphone portable



Dossier 10 pages : Le Moulin de Lugny

(ainsi que 2 pages sur le Viaduc de Lugny-les-Charolles de Paul Séjouné)

Les Amis du Moulin de Lugny : l'Aventure continue…!

L'inauguration officielle d'Avril 2015 de la microcentrale hydroélectrique n'était par la fin d'une grande aventure, c'était simplement l'étape intermédiaire supplémentaire pour accéder à un autre niveau : celui de la transmission de savoirs, de patrimoine et de valeurs.
Avec un four à pain et un jardin aquatique en 2015, puis la matériel de Boulanger en 2016, les bénévoles sont désormais équipés pour aller cheminer le long du chemin de l'histoire « du Blé au Pain » en déclinant l'histoire de leur rénovation, fruit d'un investissement de plus de 20 années.
La fête du Moulin de cet été 2017 a reçu la visite de Madame Josiane CORNELOUP, la nouvelle Député de la circonscription qui a pu ainsi mesuré le niveau d'investissement de l'équipe dans son projet patrimonial de longue haleine.

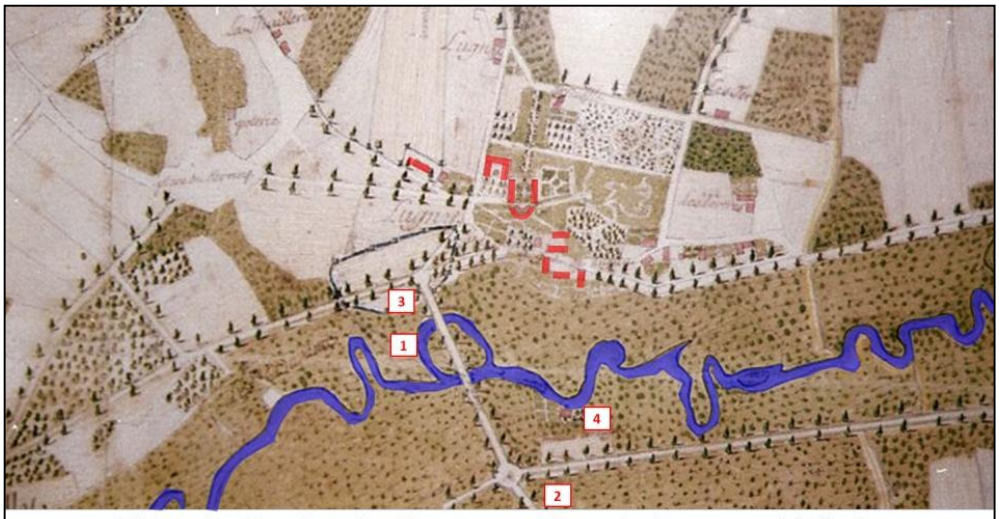
La Bulletin Municipal 2017 publie l'article paru cette année dans la revue « Mémoire Brionnaise » agrémenté de quelques photos et gravure supplémentaires en hommage au travail de tous les membres de l'Association qui ont œuvré durant toutes ces années.





Les plus anciennes traces trouvées dans le temps du moulin de Lugny sont celles reproduites par Mr de BEAUMONT dans la Revue « La Physophile N°/ 446 », qui à écrit que le Moulin de Lugny daterait du 11ième siècle. Même si la source originale n'est pas citée, cela correspondrait donc à l'époque où une branche issu de la famille DE SEMUR était propriétaire et Seigneur de Lugny.

Ensuite, un document d'archive du château daté du 27 juillet 1513, mentionne une transaction groupée du Moulin de Lugny avec le Moulin de Vaux à Nochize, mis en vente par le Sieur Blaise BOLLERY, Seigneur de « La Barre » à l'Hôpital-le-Mercier, également Juge et Lieutenant Royal Général à Paray-le-Monial. L'ensemble est acquis par Karados II de VICHY, écuyer, Seigneur de « Champrond » à Ligny-en-Brionnais, et de « Chevenizet » et « Pancemont » à Nochize et qui est aussi Seigneur de « l'Arfeuille » à Lugny-les-Charolles auquel est rattaché à ce moment de son histoire le Moulin de Lugny.



Plan du Projet de Restauration de la propriété du Château de Lugny – Fin 18ième siècle

1 Ancienne Boucle de l'Arconce qui subsiste dans les deux zones humide de débord de part et d'autre du remblai de la D10
2 Nouveau Carrefour du hameau de « Les Gasseaux »
3 Nouveau Carrefour du hameau de « Le Bourg »
4 Moulin de Lugny

Durant plusieurs siècles les rivalités de mitoyenneté et de suprématie locale entre les DE VICHY Seigneur de Chevenizet et et les DE DAMAS puis leur héritiers les DE LEVIS, Seigneurs de Lugny seront nombreuses et fortes.

Finalement, en raison d'une forte créance hypothécaire, toute la propriété de Chevenizet comprenant le Domaine de l'Arfeuille et le Moulin, deviendra propriété des Seigneurs de LEVIS seigneur de Lugny.

L'habitation du Moulin destinée à l'hébergement des familles de meuniers titulaires du bail d'exploitation quand à elle, serait construite vers les années 1530 à une centaine de mètres au dessus du moulin au lieu dit « Les Gasseaux », pour être reconstruite au 18e siècle.
A cette époque, seuls les propriétaires titulaires de Fiefs ont un droit féodal dit « de banalité », qui imposaient aux familles installées sur le territoire du Fief de devoir en passer par le moulin banal pour moudre leurs grains contre redevance et d'user du cours d'eau de leur domaine. Il existe ainsi plusieurs arrêtés de la cour de Dijon du 15 mars 1515 (Doc. EE-2-2) condamnant plusieurs habitants récalcitrants de Nochize à la banalité du Moulin de Lugny.

Avant la moitié du 18ième siècle, la route sur la levée partant du bourg de Lugny et la route dite de Bizy en direction de la Clayette n'existaient pas. Les archives notent qu'en 1715, un sentier partant de l'église de Lugny traversait le pré de la serve pour accéder à un petit pont à péage franchissant la rivière juste en aval du barrage, pour traverser ensuite le hameau des Gasseaux, (supprimé en partie pour les besoins du chemin de fer à la fin du 18ième siècle) et le pré actuel de Bizy pour terminer au vieux chemin du même lieu-dit du hameau de « Bizy »



Carte d'Etat-Major – Début 19ième siècle

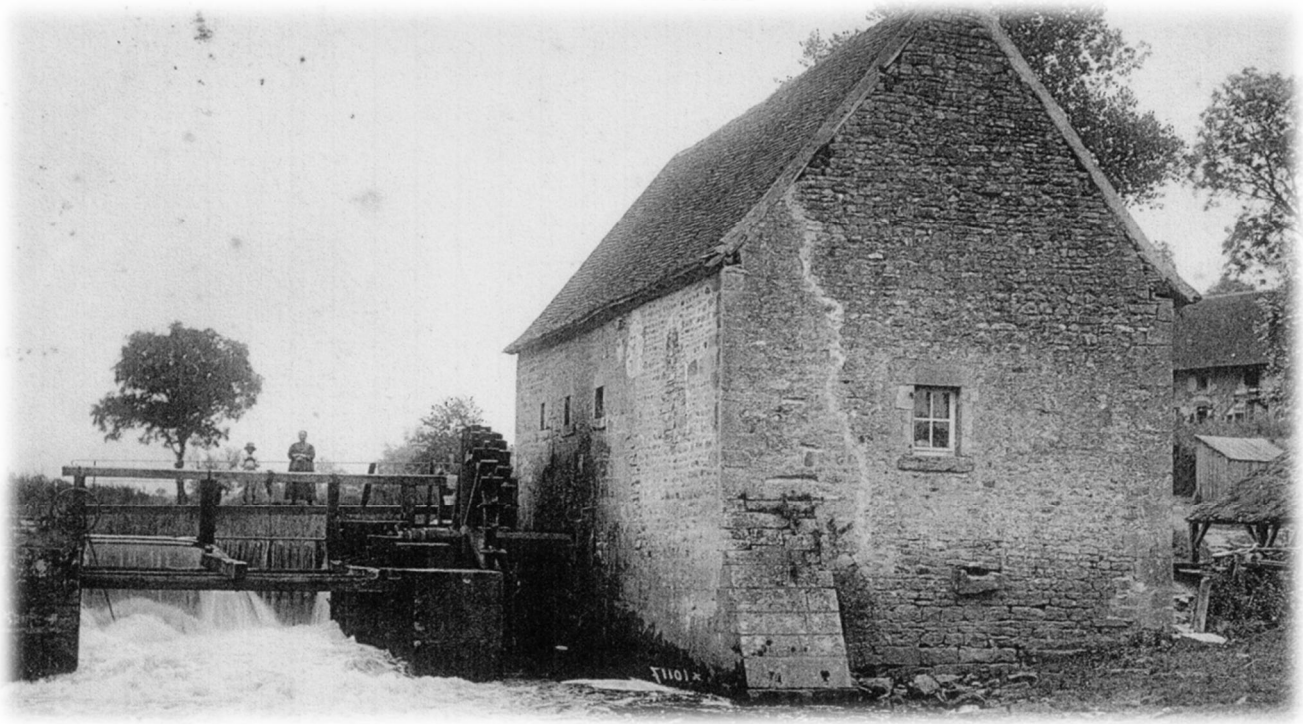
La route entre le Guidon (Commune de St-Julien-de-Civry) et La Redoute (Commune de Hautefond) est déjà construite et deviendra la Route Départementale D270.
La route qui deviendra la D10 entre Marcigny et Charolles n'est encore qu'un chemin qui passe en lisière du Bois Descus pour joindre le hameau d'Orcilly, et par le Parc du Château pour joindre le hameau des Tardes.

Vers 1770, la Marquis Marc Antoine II de LEVIS-LUGNY, dernier grand bâtisseur de la famille, lance un projet de restauration de la toute la baronnie de Lugny-les-Charolles (Plan Page 17), sous la maitrise d'oeuvre de l'Architecte Edme VERNIQUET qui aboutit notamment à la complète transformation de l'ancienne forteresse féodale hors du temps en un château d'agrément tel qu'il apparait encore de nos jours. Il fait donc construire également un nouveau moulin au même emplacement que le précédent, en lui adjoignant une retenue d'eau formée d'un radier « masse », et un système de vannage permettant la mise en mouvement de roues connectées à deux meules.

Le bâtisseur Marc Antoine de LEVIS-LUGNY disparait tragiquement en 1791 à 52 ans au cœur des évènements liés à la Révolution Française de 1789, et la propriété revient à ses deux enfants Antoine-Louis et Antoinette-Madeleine. Mais suite au décès accidentel de Antoine-Louis de LEVIS-LUGNY à Charolles en 1808 à l'âge de 40 ans, la propriété de Lugny revient à ses neveux, Antoinette-Louise et Guy-Antoine Ier , enfants de sa sœur et de son époux Guy-Henri de LEVIS-GAUDIES après le décès de leurs parents en 1828 et 1833. Le fils Guy-Antoine Ier s'installe dans un premier temps à Lugny avec son épouse Madeleine-Zoé LE PELLETIER-DESFORTS où nait leur fils Guy-Antoine II de LEVIS-GAUDIES en 1832.

Finalement toute la propriété de l'ancienne baronnie de Lugny-les-Charolles est mise en vente en 1843 par les héritiers DE LEVIS-LUGNY, Guy-Antoine Ier de LEVIS-GAUDIES et Antoinette-Louise de LEVIS-GAUDIES épouse de Hubert de la FERTE-MEUNG.

Hormis une partie des prés et du Domaine de Grazy qui sont acquis par la famille RAQUIN de SERTINES à Ligny-en-Brionnais, la totalité de la propriété est achetée par le Marquis Charles-Edmond de CROIX, installé à Génelard, dans les propriétés héritées par son épouse Amélie de TOURNON-SIMIANE et issus des biens de sa mère, Augustine MAYNEAUD de PANCEMONT dont la famille était devenue une des plus grosses familles propriétaires terriennes du département de Saône-et-Loire et dont les ancêtres issus de Paray-le-Monial au 16ième siècle, étaient possessionnés autour de Digoin (Fief de Bizefranc) et de Paray (Fief de Pancemont, de Cypierre).



Le Moulin de Lugny entre 1890 et 1910



En 1880, la propriété du Château de Lugny appartient au Prince Gustave de CROŸ et son épouse Eugénie de CROIX (qui a reçue Lugny en dot à son mariage, de son père Charles-Edmond de CROIX). Le Prince de CROŸ entreprend de grands travaux de génie civil au Moulin de Lugny : il fait agrandir et creuser le bief afin d'augmenter le volume d'eau en retenue. Il fait renforcer la berge en rive droite, refaire le barrage masse en maçonnerie en utilisant de gros blocs de pierre afin de créer un déversoir. Il fait encore aménager un trop plein secondaire et mettre en place un vannage de en bois de trop plein. Il fait enfin installer 3 roues à palettes de forme dite « galettes « décalées l'une derrière l'autre pour actionner 3 meules différentes dont une à blé et une à huile.

A partir de la rénovation de 1880, le droit d'eau est accordé au moulin par la préfecture avec détermination du niveau de la rivière et des baux de locations sont attribués successivement à différents meuniers, jusqu'au milieu du 20ième siècle.
Depuis cette dernière grande rénovation, le temps passant, l'état du Moulin de Lugny se dégrade et deux roues disparaissent. En 1925, le comte François-Théodule de GRAMMONT gendre du Prince de CROŸ devient le nouveau propriétaire par son mariage avec sa fille Marguerite de CROŸ qui a de nouveau comme sa mère, reçue LUGNY en dot. Il fait rénover le radier pour installer un système de vannages à pelles métalliques. Un second bâtiment est construit contre le Moulin pour y loger une turbine hydraulique verticale et une dynamo qui permet une production d'électricité.
Le dispositif par courroie installé, permet toujours de faire tourner 2 paires de meules, une pour la mouture fine des farines destinée à la consommation humaine, et l'autre pour une mouture plus grossière destinée à l'alimentation du bétail.
Bien évidement une ligne électrique est installée et relie le moulin au château, ce dernier étant équipé d'une salle de batteries pour l'éclairage domestique.
Encore en 1951, Antoine-Pierre de GRAMMONT, fils de François-Théodule et père de Bernard et grand père d'Antoine-Pierre de GRAMMONT, les propriétaires actuels, renforce la rive droite du bief en amont du radier, par la construction d'une digue, de 2 m de hauteur et 1,50 m d'enfouissement, avec constitution de deux « encoches » de 10m chacune à des niveaux différents pour l'évacuation des trop-pleins vers l'aval de la retenue.
En 1969, la meunerie n'étant plus une activité économiquement rentable pour son exploitant, l'activité cesse et le Moulin est progressivement abandonné à son sort…Dès lors l'habitation distante d'une centaine de mètres du moulin est mise en location. Elle sera définitivement vendue à son locataire dans les années 2000. Le temps et l'eau des crues successives se chargent alors de détériorer progressivement les deux anciens bâtiments du Moulin de Lugny qui ne voit plus passer que les pécheurs.



Le Moulin dans les années 1980 avant les débuts de sa rénovation

Après plus de 30 années en sommeil, un projet de RESTAURATION du Moulin de Lugny va alors germer progressivement dans l'esprit de quelques personnes attachées à la défense du patrimoine.
Le Jumelage de la Commune de Lugny-les-Charolles dans les années 1980 avec le village Suisse de Mex dans le Canton de Vaud va apporter un souffle et une volonté nouvelle qui aboutira en l'an 2000, à la création d'une Association avec plusieurs habitants locaux et l'aide et l'assentiment des propriétaires du Moulin appartenant toujours à la Famille de GRAMMONT. Les propriétaires Bernard de GRAMMONT et son fils Antoine-Pierre, signent un bail emphytéotique de 50 années avec la nouvelle Association bénévole avec pour objet la rénovation progressive du Moulin de Lugny. Monsieur Bernard de GRAMMONT est élu Président de cette Association Loi 1901, qui prend le nom « Les Amis du Moulin de Lugny ». La rénovation du Moulin de Lugny commence…
La priorité est donnée à la sauvegarde du bâti, puis à la charpente, les fondations en sous-œuvre ravinées par les eaux, les dégâts occasionnés dans les berges maçonnées par les rats musqués à l'ouvrage autour du vannage. Il est plus que temps d'intervenir !….
Dès les premières années d'existence, l'association travaille sous la coordination du Mouvement associatif de sauvegarde du patrimoine et d'éducation populaire. l'association S.M.B.S. Rempart de Bourgogne (Sauvegarde des Monuments, Bâtiments, et Sites), qui chaque année attribue au Site du moulin de Lugny une équipe de 6 à 9 à neuf jeunes étudiants Français ou Etrangers, bénévoles et encadrés par des animateurs de chantier et de vie sociale.
De la même façon, la Fondation du Patrimoine qui œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, et qui accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans leurs projets de restauration, complète le soutien à l'association dont bénéficie « Les Amis du Moulin de Lugny ».
Les jeunes envoyés par « Les Remparts de Bourgogne » sont accueillis chaque année, pour 2 ou 3 semaines à Lugny, logés dans une pièce des communs du château transformée en dortoir, avec toilettes et cuisine équipée mises à leur disposition. Les travaux concernant le Moulin s'effectuent en première partie de journée de 8h à 14h et l'après midi est consacré à diverses activités de découverte de la Région Bourgogne.



Au fil du temps et des années, d'importants travaux vont être entrepris par les bénévoles : mise hors d'eau du bâtiment ; réfection de la toiture, ; consolidation de charpente ; jointoiement des pierres des murs extérieurs ; mise en place d'un auvent sur terrasse en remplacement d'un vieux bâtiment attenant. Par ailleurs, l'Association de Pêche locale « La Brême Parodienne », locataire du droit de pêche sur les deux rives bénéficie également d'un bail à titre gracieux suivi d'une convention, en échange de l'entretien des berges, des vannages et du radier.

Puis vient le temps de l'élaboration de la grande roue hydro motrice…
Une grande quantité de béton ayant été nécessaire pour combler un sol complétement défoncé, les anciens mécanismes et alignement d'entrainement des engrenages de meunerie, sont mis à mal et un nouveau dispositif de force motrice est nécessaire.
Un premier projet de turbine immergée (pour remplacer l'ancienne noyée dans le béton par une précédente intervention de consolidation intervenue dans les années 1980, avant la création de l'association) est envisagé mais rapidement abandonné en raison d'un coût de mise en œuvre trop important et d'un trop important risque de dénaturer l'aspect extérieur du site.
Ce sera donc le choix d'une roue métallique à palette en bois qui est fait.
Bien que plusieurs visites intéressantes et instructives aient été faites sur différents sites de moulin en France, aucune n'apporte vraiment la solution adaptée au Moulin de Lugny. Il faudra donc concevoir cette solution propre recherchée et ingénieur, métallier, ébénistes membres de l'Association se mettent au travail et aboutissent à promouvoir et à dessiner une roue métallique à palettes bois, de 6 m de diamètre pour 1,88 de largeur.



La roue est mise en fabrication en 2010 dans les ateliers de métallerie CHAMBREUIL situés sur la commune. Elle est construite par les bénévoles et les jeunes pendant leur stage.
La carcasse métallique montée une première fois, est démontée pour permettre l'envoi de toutes ses pièces pour galvanisation en usine.
Pendant ce temps, même si la structure du moulin est solide, il est noté que le canal de fuite manque d'aplomb et d'alignement, et donc, un gros travail de coffrage et de ferraillage est mis en place par les membres de l'Association, pour permettre au contenu de 3 camions toupie d'être coulés pour solidifier le réceptacle béton de la future roue à venir.



L'axe de la roue, d'un diamètre de 240 mm et de 3,65 m de longueur est quant à lui fondu et fabriqué par l'entreprise SEEB à Chauffailles.
Une fois les travaux de coffrage réalisés, les pièces de la roue de retour de l'étape de galvanisation, et l'axe disponible, tout est enfin prêt pour le chantier de montage à l'été 2011 avec les bénévoles de l'association des Remparts, sous la forme d'un véritable « Meccano » géant. Les palettes bois totalisant 85 m2 sont installées en dernier, le tout pour une masse finale estimée à près de 7 tonnes. La roue du type dit « ZUPPINGER », est alimentée en eau par le dessous ce qui la fait tourner dans les sens inverses des aiguilles d'une montre.
La nouvelle roue du moulin est mise en rotation pour la première fois le 19 Août 2011 : Le résultat est parfait et l'Association du Moulin doit un grand coup de chapeau aux maçons bénévoles qui ont ainsi œuvrés une partie de l'été de cette année là pour atteindre cet objectif.
Tout le système de meunerie et mouture peut désormais être entraîné.



Même si très rapidement après son installation, des personnes inconscientes trouvent vite le moyen de jeter des pierres dès son premier jour de fonctionnement, la mise en place d'une protection de la roue devient nécessaire. C'est ainsi que deux parois vitrées sont installées sur les devant et le coté de la roue, pour protéger les visiteurs et les enfants du mouvement de la grande roue, et pour protéger la grande roue des malversations de certains visiteurs…

Mais cette protection supplémentaire joue également un rôle inattendu lors des premiers grands froids que connait la roue. Et même lors de baisses de températures jusqu'en deçà de -10 degrés en dessous de zéro, comme récemment en Janvier 2017 dernier et ce, durant plus d'une dizaine de jours, la roue s'est transformée en un bloc de glace tournant dans une énorme carapace de même nature…Mais la roue ne s'est pas arrêtée, seules les palettes lavées par l'eau sont restées propres.

Par la suite encore, un escalier extérieur, donnant sur un petit balcon et un parement des pierres améliorent l'aspect de la façade du moulin, côté cour, cour qui est également entièrement nivelée et remise à niveau.

Le chemin d'accès au moulin, devenu communal est aussi goudronné pour en facilité l'accès.



Et puis au bout du chemin de l'aventure de construction de cette nouvelle roue, surgit bientôt une autre idée plus folle encore !… : Toute cette eau qui s'écoule,… pourquoi ne pas l'utiliser en force hydraulique pour générer un production d'électricité ?

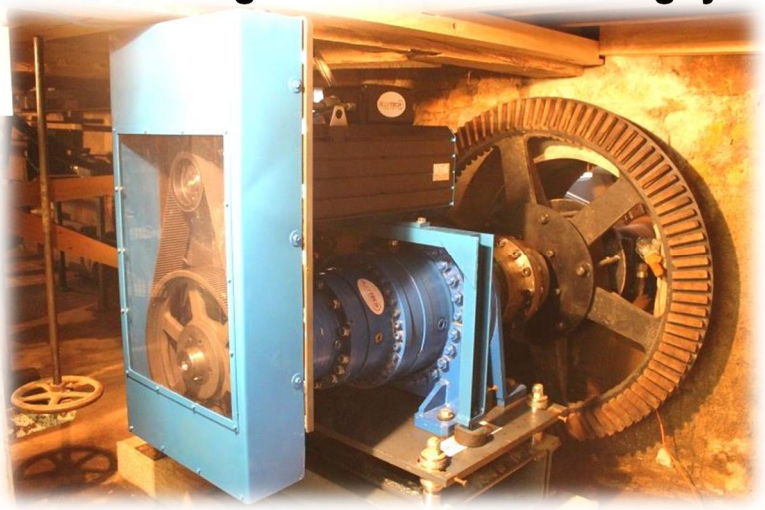
En effet disposant désormais d'un puissant moteur écologique animé par la force hydraulique infinie de l'eau de la rivière, convertie grâce à la roue en force mécanique pour l'entrainement des meules et des courroies et engrenages de meunerie, la possibilité existe de coupler cette force à une turbine génératrice à son tour de force électrique utilisable et ré injectable dans le réseau EDF.

Le débit moyen de la rivière est excellent de l'ordre de 5 à 5,50 m^3/sec, mais d'une très grande amplitude, pouvant aller du simple au centuple, lors de crues centennales.

Les premiers tests effectués étant très encourageants, les membres de l'association portent leur attention sur un projet, novateur d'une génératrice entraînée par une roue et un multiplicateur, présentée par un installateur de la Région Lyonnaise.

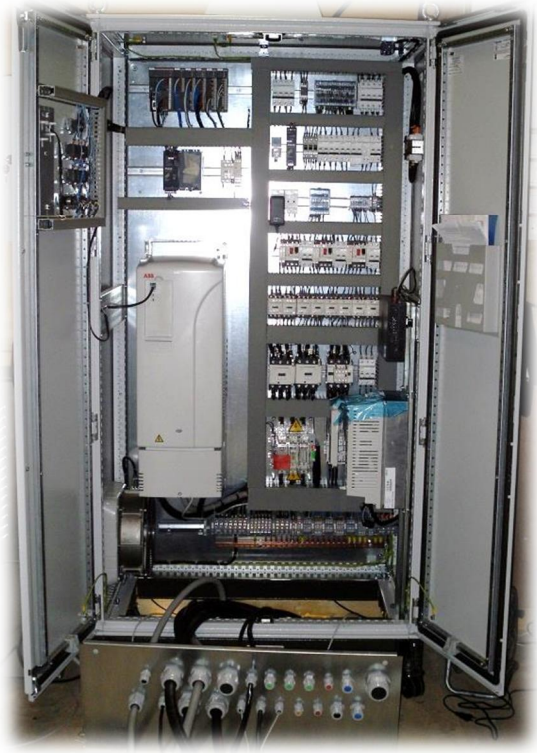
Le montage administratif du projet hydraulique avec EF, qui dure sur deux années, sera très prenant et épuisant pour l'équipe de l'association, et le parcours permet de mieux comprendre pourquoi certains particulier porteur de la même idée ou envie puisse se décourager devant une telle complexité de mise en œuvre.

La ligne électrique existante ne suffisant pas, l'équipe est dans l'obligation de procéder à l'enfouissement d'un gros câble en une ligne de plus de 300 mètres passant sous la rivière pour venir rejoindre le transformateur situé vers l'église du village.
L'association a bénéficié pour cette mise en place de câble souterrain, du soutien du Syndicat D'Electrification de Saône-et-Loire (SYDESL).
L'installateur fournit et installe un multiplicateur en bout d'arbre pour transformer la vitesse de la roue (6 à 8 tours/M.) à une génératrice à 1.500 tours.



Ce nouveau procédé de production d'électricité, actionné par roue n'étant pas encore très développé à l'époque en 2013, l'installation du moulin de Lugny est vite devenu un projet « pilote ».

Dès lors, cette première tentative d'installation a du essuyer quelques plâtres...
Quelques premiers déboires techniques ont émaillé l'installation de la première génératrice placée en bout d'arbre mais située en position un peu basse et exposée aux inondations. Ces premières tentative sont heureusement pris en charge par l'installateur qui décide le financement et l'installation d'une génératrice de remplacement, cette fois-ci positionnée au dessus du multiplicateur en position déportée et entraînée par courroie.



Une grande armoire à commandes numériques est installée, celle-ci permet la mise en place d'un asservissement de la commande d'ouverture ou de fermeture des vannes réglant le débit d'eau envoyé sous la roue, suivant la hauteur du niveau d'eau mesurer sur le radier,. Il s'agit d'un outil de commande numérique destiné à commander toutes les opérations nécessaires, depuis la vitesse de la roue avec l'ouverture de la vanne ouvrière, de l'envoi du courant sur le réseau EDF, des sécurités, de l'ouverture des vannes de régularisation.

La possibilité existe aussi de pouvoir aussi visionner au travers d'une interface consultable directement via internet, l'ensemble des valeurs de commandes sur les tableaux intérieur et extérieur

L'Association décide également de procéder à l'automatisation du contrôle du système de vannage composé de pelles en métal, jusque là actionnée manuellement avec manivelles et de manutention difficile et surtout dangereuse en temps de crues.
Le nouveau dispositif a prévu l'installation de moteurs électriques commandés automatiquement et qui permettent ainsi de bien réguler les niveaux des eaux et le tout protégé des intrusions.

Par ailleurs, un plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, inspirée de la Directive Cadre Européenne sur l'eau de l'année 2000, est déployée sur le territoire au travers des syndicats intercommunaux des bassins versants de rivière et financée par les Agences territoriales de l'Eau, les Conseils Régionaux et qui travaillent sous l'impulsion de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA - La « Police » de l'Eau), devenu depuis le 1er Janvier 2017, l'Agence Française pour la Biodiversité. La loi sur l'Eau de 2006, puis le Grenelle de l'Environnement de 2009, donne encore plus d'ambition à la restauration de la continuité écologique en sollicitant les partenaires pour obtenir des propriétaires, au travers de subventions, la multiplication des arasements de seuils de moulin ou la mise en place de bras de contournements des barrages.
L'Association du Moulin de Lugny, titulaire d'un bail emphytéotique, avec à sa tête un Président-Propriétaire non favorable à l'arasement du barrage de Lugny, « protège » le Moulin des velléités de la loi sur la continuité écologique, mais les discussions sont néanmoins ardues au niveau du Conseil Régional, sur le chapitre de la mise en place éventuelle (et de son financement) obligatoire d'une bras de contournement du seuil de barrage, en échange du versement des subventions 'aide au financement du projet hydroélectrique. Finalement le projet hydroélectrique voit le jour.



Après quelques retards à l'allumage, la production d'électricité devient plus constante à partir de l'année 2015 : les petits débits d'eau de la rivière permettent une petite production d'électricité, mais dès les niveaux de débit de 3 m^3/sec atteints, la production envoyée sur le réseau EDF augmente fortement pour atteindre les 15 kWh, et au de la des 10 à 30 m^3/sec, des niveaux de production électrique de l'ordre de 25 à 28 kWh, sont atteints.
Le projet de production hydro électrique est bouclé grâce aux aides apportées par

- ✓ le Conseil Régional de Bourgogne (CR-BFC)
- ✓ l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- ✓ le Conseil Général de Saône-et-Loire (SD71)
- ✓ le SYndicat d'Electrification de Saône-et-Loire (SYDESL)

soutenant ainsi sur leur territoire une opération « Pilote »,

- ✓ la Fondation du Patrimoine gérant les Mécénats,
- ✓ la Réserve Parlementaire de la députée Edith GUEUGNEAU

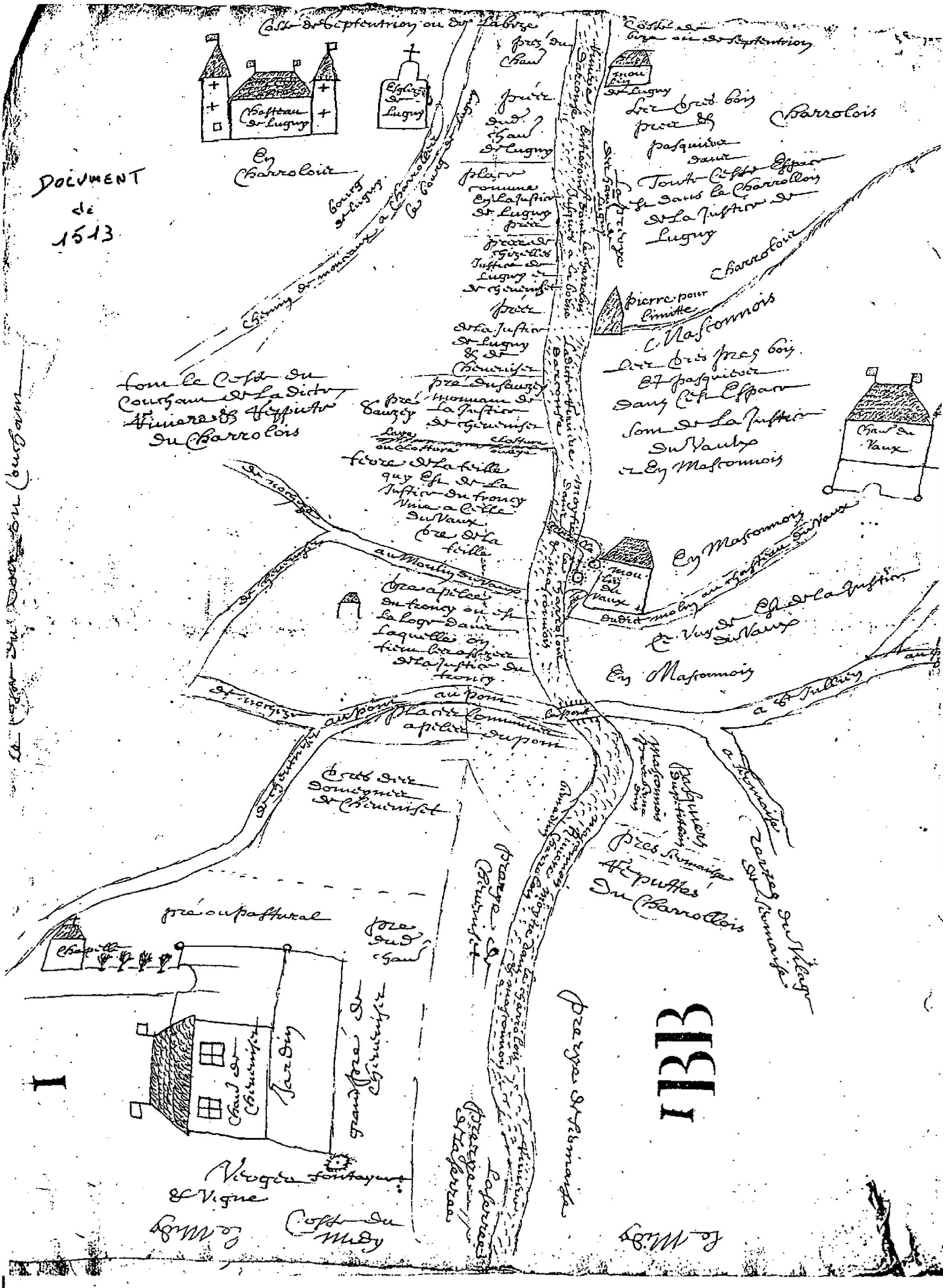


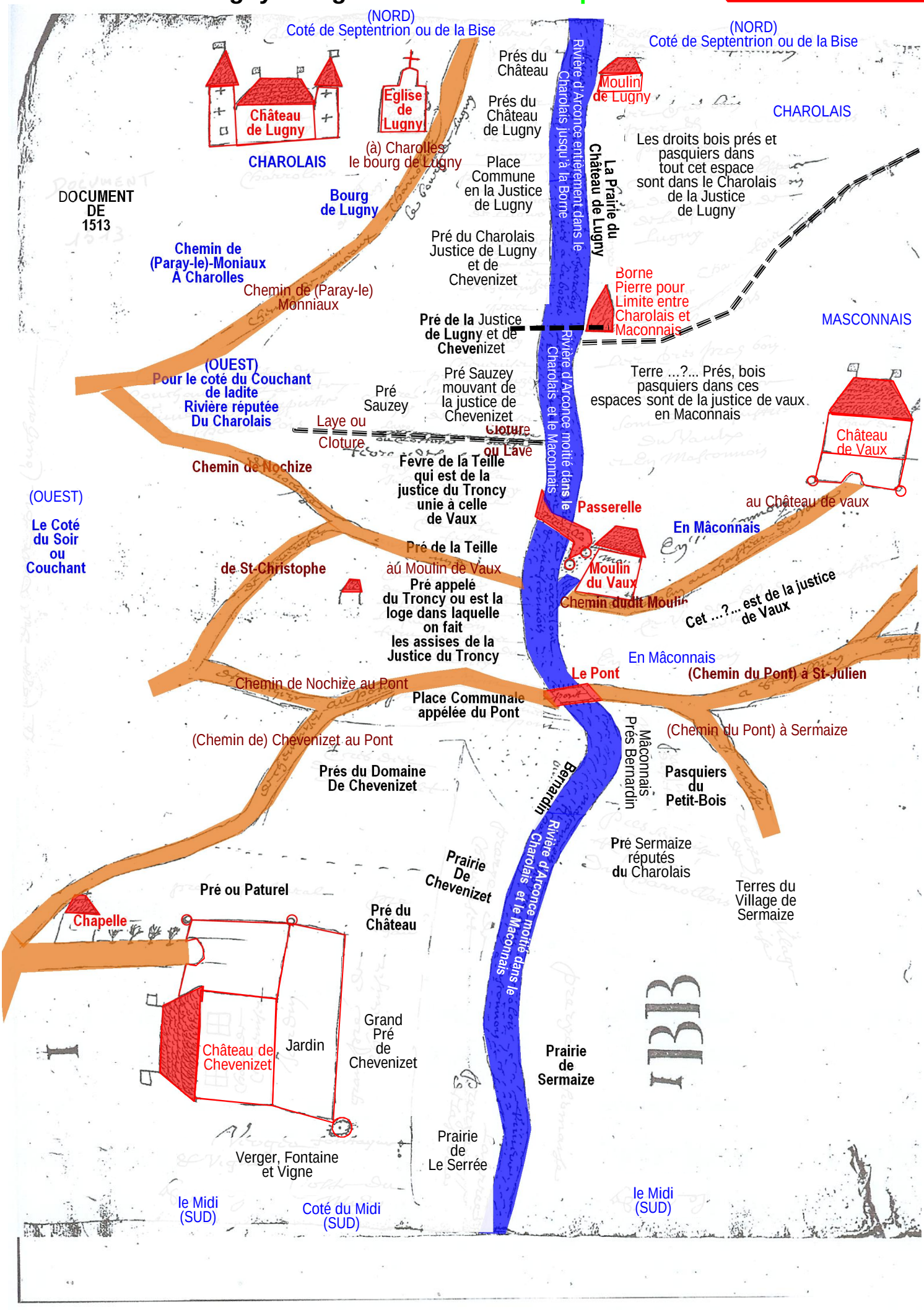
Complétant ainsi les apports en fonds propres obligatoires de l'Association des Amis du Moulin, constitués par la souscription auprès d'un organisme bancaire d'un prêt de 15 ans, dont les annuités sont couvertes pas les reventes annuelles d'électricité à EDF.

En 2015, lors de l'inauguration officielle, l'Association des Amis du moulin peut être satisfaite du chemin parcouru et du résultat obtenu.
Mais quelques pistes de travaux demeurent encore pour pleinement atteindre l'objectif de départ qu était d'illustrer sur un seul site géographique la thématique « du Blé au pain en passant par la farine ».
En effet, même si le blé est bien moulu, la farine est bien tamisée, il reste que le pain n'est pas encore au bout du chemin…et pour fabriquer du pain, il manque un élément important : un four à pains !
Les bénévoles se remettent donc au travail en 2016 et 2017 et construisent avec des briques réfractaires fournies un petit four de 1,2 m de diamètre, l'un d'eux endosse le rôle de boulanger, après avoir consulté auprès de « vieux » professionnels en retraite ou toujours actifs.
L'ensemble, Roue – Génératrice – Meules – Farine et Four et cuisson du Pain, permet désormais ainsi de réaliser des rencontres ludiques avec les enfants des écoles, lesquels sont enchantés de pouvoir emporter le petit pain qu'ils ont pétri.

Le Moulin reçoit désormais très régulièrement de nombreuses visites, déjà près de 6.000 en 3 ans
Le travail bénévole (représentant plus de 11 0000 heures de travail environ) réalisé par les membres engagés chaque semaine de l'association est unanimement félicité par les visiteurs.
Chaque année au mois d'Août l'Association organise se Fête annuelle du Moulin, pour laquelle un repas organisé sur place rassemble régulièrement au moins 200 personnes.

L'Association « Les Amis du Moulin de Lugny » sous la plume de Jean Lauvernier.
Chacun peut visiter le Blog sur Internet par - « Les Amis du Moulin de Lugny »
(QR code ci-contre à scanner avec votre Smartphone)


DOCUMENT
de
1513
Chasteau de Lugny
Eglise de Lugny
Ey Charrolois
Ey Masconnois
Ey Masconnois
Ey Masconnois
Ey Charrolois
Ey Charrolois
Ey Charrol


(NORD)
Coté de Septentrion ou de la Bise
Château de Lugny
Eglise de Lugny
CHAROLAIS
(à) Charolles le bourg de Lugny
Bourg de Lugny
DOCUMENT DE 1513
Chemin de (Paray-le)-Moniaux À Charolles
Chemin de (Paray-le) Monniaux
(OUEST)
Pour le coté du Couchant de ladite Rivière réputée Du Charolais
(OUEST)
Le Coté du Soir ou Couchant
Chemin de Nochize
de St-Christophe
Laye ou Cloture
Pré Sauzey
Pré Sauzey mouvant de la justice de Chevenizet
Cloture ou Laye
Fevre de la Teille qui est de la justice du Troncy unie à celle de Vaux
Pré de la Teille
au Moulin de Vaux
Pré appelé du Troncy ou est la loge dans laquelle on fait les assises de la Justice du Troncy
Chemin de Nochize au Pont
Place Communale appélée du Pont
(Chemin de) Chevenizet au Pont
Prés du Domaine De Chevenizet
Pré ou Paturel
Chapelle
Château de Chevenizet
Jardin
Grand Pré de Chevenizet
Verger, Fontaine et Vigne
Prairie De Chevenizet
Pré du Château
Prairie de Le Serrée
le Midi (SUD)
Coté du Midi (SUD)
Prés du Château
Prés du Château de Lugny
Place Commune en la Justice de Lugny
Pré du Charolais Justice de Lugny et de Chevenizet
Pré de la Justice de Lugny et de Chevenizet
Rivière d'Arconce entièrement dans le Charolais jusqu'à la Borne
Rivière d'Arconce moitié dans le Charolais et le Maconnais
La Prairie du Château de Lugny
Moulin de Lugny
(NORD)
Coté de Septentrion ou de la Bise
CHAROLAIS
Les droits bois prés et pasquiers dans tout cet espace sont dans le Charolais de la Justice de Lugny
Borne Pierre pour Limite entre Charolais et Maconnais
MASCONNAIS
Terre ...?... Prés, bois pasquiers dans ces espaces sont de la justice de vaux en Maconnais
Château de Vaux
au Château de vaux
En Mâconnais
Passerelle
Moulin du Vaux
Chemin dudit Moulin
Cet ...?... est de la justice de Vaux
En Mâconnais
Le Pont
(Chemin du Pont) à St-Julien
(Chemin du Pont) à Sermaize
Mâconnais Prés Bernardin
Bernardin
Pasquiers du Petit-Bois
Pré Sermaize réputés du Charolais
Terres du Village de Sermaize
Prairie de Sermaize
le Midi (SUD)



Paul Séjourné : l'Architecte du Viaduc de Lugny-les-Charolles ,

est né le 21 décembre 1851 à Orléans et mort le 14 janvier 1939 à Paris, ingénieur français, et constructeur de grands ponts en maçonnerie, pour lesquels il a apporté d'importantes innovations.
Il est le fils de Jean-Aimé-Eugène Séjourné, professeur de mathématiques, et de Françoise-Eulalie Bignon. Diplômé de l'École polytechnique en 1873 et de l'École nationale des ponts et chaussées en 1876, il est nommé Ingénieur des ponts et chaussées à Mende en 1877, puis à Toulouse en 1890.
Dans ces deux postes il est chargé de la supervision de plusieurs lignes de chemin de fer en projet ou en construction. Ses méthodes innovantes le font remarquer. En 1886, il est décoré de l'Ordre national de la Légion d'honneur avec ce motif : « a conçu et construit, sur diverses lignes de chemin de fer, des ponts à grande ouverture dignes d'être cités comme modèles »
« ...Paul SÉJOURNÉ est l'inventeur de techniques de constructions qui vont révolutionner le génie civil notamment au niveau de le conception des échafaudages dotés de cintres de charpentes dits « en éventail », plus légers réduisant à la fois les coûts de construction lié à des économies de cubage de bois de près de 50% et aussi la complexité des calculs de mise en place.
Il fera mieux encore un peu plus tard dans les cintres retroussés, en les raidissant à volonté par des tirants en câbles d'acier au moyen d'un tendeur à vis (viaducs de l'Arconce et du Sornin, lignes de Paray-le-Monial à La Clayette et de La Clayette à Lamure)... »
Il se met en congé de 1890 à 1893 pour travailler pour la Compagnie Fives-Lille en Espagne. En 1896, il quitte l'administration et entre à la compagnie du PLM comme ingénieur en chef à Dijon, ce qui ne l'empêche pas de procéder à d'autres travaux importants, comme la construction du célèbre pont Adolphe à Luxembourg. Il devient chef du service des constructions du PLM en 1909 et dirige dans ce cadre a construction du Tunnel du Mont d'Or. En 1916, Lyautey lui confie la direction des lignes de chemins de fer au Maroc. Il est nommé sous-directeur de la compagnie PLM en 1919, et quittera la compagnie en 1927, à l'âge de 76 ans, avec le titre de directeur honoraire.
De 1901 à 1922 il est chargé du cours de ponts en maçonnerie à l'ENPC. Il publie entre 1913 et 1916 les six volumes de son ouvrage Grandes voûtes, traité qui rassemble toutes les connaissances sur les ponts en maçonnerie. En 1924 il est élu membre de l'Académie des Sciences, qui lui avait décerné en 1918 le prix Caméré3. En 1926, il est promu grand officier de la Légion d'honneur.
Paul Séjourné est enterré au Cimetière de Montmartre, à Paris.
Un buste de Paul Séjourné se trouve dans le hall principal de l'École nationale des Ponts et Chaussées, rue des Saints-Pères, à Paris.

En tant que Concepteur :

1884 : Pont Antoinette (dit pont de l'Aiguillou) à Sémalens, pont ferroviaire de Lavaur, pont de Saint-Waast à Coufouleux, tous trois sur la ligne de Montauban-Ville-Bourbon à La Crémade.
1884 : Pont de Castelet (Ariège), sur la ligne de Portet-Saint-Simon à Puigcerda (frontière).
1895 ; viaducs de l'Arconce et du Sornin, lignes de Paray-le-Monial à La Clayette et de La Clayette à Lamure
1904 : Pont Adolphe à Luxembourg (pont routier sur la Pétrusse, dont l'arche centrale de 84 mètres de portée).
1907 : Pont du canal de Brienne, dit pont Séjourné, à Toulouse.
1908 : Pont de Fontpédrouse (pont Séjourné) et viaduc de la Cabanasse (1908) à Mont-Louis sur la Ligne de Cerdagne.
1909 : Viaduc de Chanteloube sur la Ligne de Chorges à Barcelonnette jamais achevée.
1911 : Pont des Amidonniers, dit pont des Catalans, à Toulouse (pont routier sur la Garonne).
1912 : Viaducs de Morez (Jura) sur la ligne d'Andelot-en-Montagne à La Cluse ; pont de Sidi Rached à Constantine (Algérie).
1914 : Viaduc de la calanque des Eaux salées, viaduc de Corbière, viaduc de la calanque de la Vesse, igne de Miramas à l'Estaque.
1915 : Tunnel du Mont-d'Or sur la ligne de Dijon-Ville à Vallorbe (frontière).
1922 : Viaduc de Saorge (Alpes-Maritimes), sur la ligne de Coni à Vintimille, (détruit en 1940 par le Génie français)
1925 : Viaduc de Laussonne et Viaduc de la Recoumène, sur la ligne transcévenole, jamais achevée.
1926 : Viaducs d'Erbosseria à Peille, de L'Escarène, du Caï (sur la Bévéra) sur la ligne de Nice à Breil-sur-Roya, du Scarassouï (sur la Roya), de Saint-Dalmas-de-Tende, sur la ligne de Coni à Vintimille ; le pont routier de Compiègne sur l'Oise.
1928 : Viaduc de la Roizonne et Viaduc de la Bonne, sur la ligne de la Mure à Corps, aujourd'hui ponts routiers.

En tant qu'Ingénieur ou Ingénieur en Chef:

Chantier du chemin de fer Transcaspien à Samarcande (Ouzbékistan).
1912 : Ligne d'Andelot-en-Montagne à La Cluse (Jura).
1908 : ligne de Bort-les-Orgues à Neussargues, dans le Massif Central,
1920 à 1934 : au Maroc, réalisation des lignes de Casablanca à Oued-Zem, à Rabat, à Marrakech, et de la jonction Fès - Oujda achevant la « Voie impériale » Marrakech - Tunis2.
1926 : ligne de Coni à Vintimille.

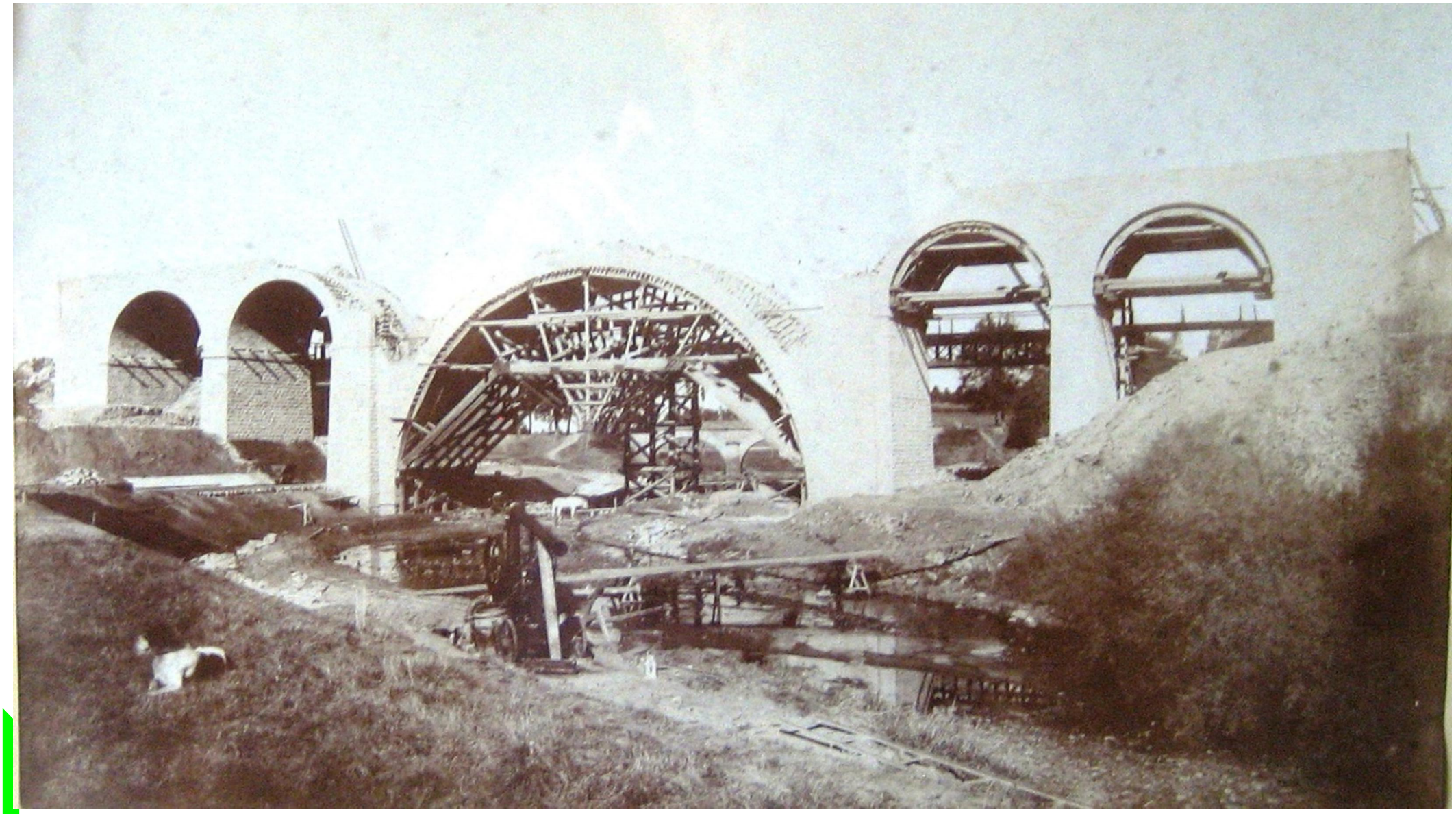
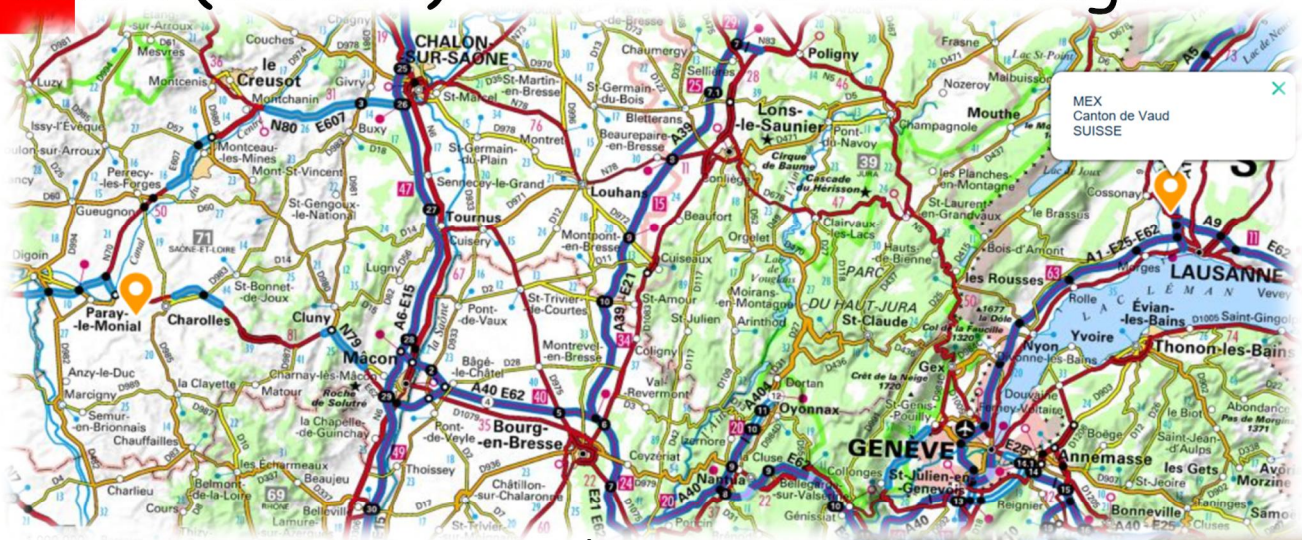


Photo de la construction du Viaduc de LUGNY-LES-CHAROLLES entre les années 1895 et 1900 et présentant le concept de d'Echafaudage léger, développé par Paul SEJOURNE, et qui réduit enormément les cubages de bois nécessaires, puisque le dispositif ne monte pas du sol mais il est pour ainsi dire suspendu la voute qu'il soutien en construction.

MEX (Suisse) - Comité de Jumelage



Comme les Membres Lugnissois du Comité de Jumelage l'annonçaient dans le bulletin municipal de 2016, ce printemps 2017, une rencontre a été organisé pour faire se rencontrer les nouveaux élus de la municipalité de MEX et ceux membres du Conseil Municipal participant aux activités du Jumelage.

La rencontre s'est tenue à mi-chemin géographique des deux communes et fût pleine d'échanges amicaux, comme il avait été l'occasion de faire déjà par le passé. C'est à l'Auberge du Lac Genin, au dessus de la ville de Nantua, un cadre fort agréable et bucolique, que les échanges se sont tenus pendant une demi-journée.



Le Maire de Lugny-les-Charolles, Patrick BOUILLON et le Syndic de Mex, Grégory WYSS ont émis le même souhait que « ...perdurent les relations entre nos deux villages, dans cette franche amitié qui est le ciment des temps forts de nos échanges de populations.... ».

Nous avons reçu nos amis de MEX pour la désormais traditionnelle Fête annuelle du Moulin, qui comme chaque année est prétexte à passer des moments conviviaux.

Le Comité de Jumelage projette pour 2018 une rencontre sur deux jours dans le massif jurassien ou alpin.



30

Lugny-les-Charolles

Concert du 19 Nov 2017 - Eglise St-Martin



Groupe du GRETT de musiques traditionnelles

« En mon nom, tout en associant les représentants et les membres de l'Harmonie de Paray-le-Monial, je tiens à vous remercier pour votre accueil plus que chaleureux dimanche dans votre village. J'ai pris plaisir à être spectateur du groupe du Grett et acteur en 2ème partie tant l'atmosphère qui s'est établie dimanche était rassurante, sans challenge et surtout grâce à l'accueil sans retenue des habitants de Lugny.
Je n'envisageais pas avant le 19/11/2017 de réitérer ce type de concert à Lugny mais dimanche soir, une fois le concert fini, votre proposition de revenir jouer "chez vous" m'a fait plaisir.
Si nous trouvons des possibilités, je serai enthousiaste pour revenir jouer à Lugny.
Recevez, Monsieur le Maire mes remerciements réitérés, ainsi que mon souhait que ces remerciements seront transmis à tous les acteurs de Lugny.
Très cordialement. Frédéric BOUILLOT (le chef d'orchestre)»

Concert de la Ste Cécile

proposé par le GRETT et
l'HARMONIE de Paray-le-monial
en l'Eglise de Lugny-les-Charolles



Première Partie : les musiciens du Grett
sous la houlette d'Estelle Bernigal
en souvenir amical et musical d'Henri Bouillon

la Polka de l'ours, ronde médiévale
la Valse à Ollu d'Alain Pennec
la Bourrée du Zinzin de Joël Bertheau du Morvan
Zelda, cercle de Philippe Plard
les Ecoliers de St Genest de Gilles Chabenat, vielleux
Espérenza, scottish traditionnelle d'Italie
Marmelade, bourrée traditionnelle d'Auvergne
Kasatchok, traditionnel cosaque

Deuxième Partie : Harmonie de Paray-le-Monial
sous la baguette de Frédéric Bouillot

Marche de Johann Fisher
Menuet de l'Arlésienne de Georges Bizet
Concerto pour une voix de Saint-Preux
Castagnettes et Tango de R. Adler
L'Hiver, Quatre Saisons d'Antonio Vivaldi
Hornpipe (Water Music) de Georg Friedrich Haendel
Chatterbox de Kees Vlak

Le Grett, association de plus de 90 membres réunis pour garder, transmettre les traditions, musique-danse-artisanat, de notre territoire dans un esprit de partage entre les générations... depuis 32 ans.

Au siècle dernier, **le** musicien traditionnel (vielle, violon, accordéon, cornemuse), animait les fêtes de la vie de famille, mariages, cortège et de la vie des campagnes, veillées, moissons, vendanges, ...

Le Grett poursuit la tradition : cours de musique, ateliers de musique d'ensemble et de danse, stages de musique, danse et artisanat, bals et concerts, animations pour des mariages, des fêtes de village...

Prochain Bal : **samedi 25 novembre** de 19h à 23h à St Léger
Stage d'artisanat : **3 et 4 mars 2018**
Prochain Concert : **samedi 9 juin** avec l'Ecole de Musique de Paray

Contact : Agnès DEBIESSE au 06 79 14 18 63
et www.legrett.fr

L'Harmonie de Paray-le-Monial est une association loi 1901, placée sous la présidence d'Anne-Laure FEDERICI. L'Harmonie compte une trentaine de musiciens qui ont plaisir à présenter des concerts variés tout au long de l'année.

L'Harmonie vous invite à venir l'écouter à Paray,
au Centre Culturel et des Congrès
samedi 2 décembre à 20h30
à l'occasion d'un concert dédié aux musiques de danses.
Vous pourrez même danser lors de ce spectacle !

Contact : Anne-Laure FEDERICI au 06 01 98 45 80
et harmonie.paraylemonial@gmail.com

Mutuelle ACTIOM

VOTRE COMMUNE SE MOBILISE POUR VOTRE SANTE ET VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

ACTIOM est une association créé en 2014 par 3 professionnels spécialisés en couverture santé-Prévoyance du Groupe SOFRACO, cette association d'assurés propose à ces membres un contrat santé de groupe à tarifs attractifs. Son rôle est de représenter et de défendre l'intérêt de ces adhérents auprès des assureurs et des mutuelles de France. La décision par une commune de mise en place du dispositif

« Ma Commune, Ma Santé »

en partenariat avec l'association ACTIOM, permet alors de faire bénéficier à ses administrés l'accès à une complémentaire santé mutualisée et donc, à moindre coût et accessible à tous.
Le but étant de favoriser le retour aux soins de santé pour certains et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres.

Chaque commune peut donc décider de mettre en place ce dispositif. Tous les habitants pourront alors adhérer à une mutuelle collective sans questionnaire de santé, sans limite d'âge, personnalisable et négociée avec les spécialistes du métier en ayant le choix d'une couverture de soins à plusieurs niveaux.

Lors du Conseil municipal du 12 mai 2017, Patrick Bouillon, Maire de la commune de Lugny-Les-Charolles a indiqué avoir reçu Mr Eric Bonnot pour se faire présenter ce dispositif ACTIOM dont il est devenu le représentant pour notre partie du Département de Saône-et-Loire. Il a expliqué les intérêts de proposer aux habitants cette mutuelle communale et a rappelé aux membres du Conseil que « Se grouper fait baisser les prix ». La majorité des membres du Conseil Municipal ont approuvé cette présentation et autorisé le Maire à signer cette convention

Les avantages pour les administrés :

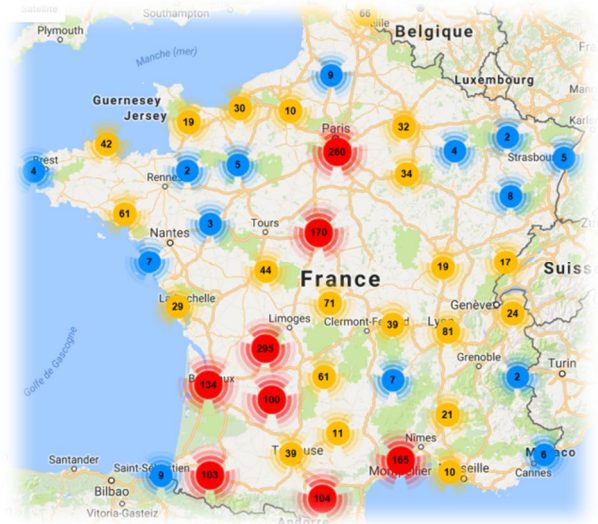
- ✓ Tarifs négociés, Tarification simple générant une réelle économie sur vos cotisations
- ✓ Retour à couverture pour les proches même pour les familles les moins favorisés
- ✓ Baisse des cotisations
- ✓ Libre choix de la formule la plus adaptée à chacun et à ses besoins de couverture
- ✓ Une mutuelle ouverte à tous

Les avantages pour la commune :

- ✓ Proposer une offre clé en main à ses administrés
- ✓ Se mobiliser pour donner accès à des offres d'une mutuelle
- ✓ Aucun engagement financier pour la commune

Le Processus :
La Commune ayant délibéré en faveur de l'adhésion, TOUS les habitants de la commune peuvent se rendre sur le site de la Mutuelle ACTIOM (https://www.macommunemasante.org/) et se faire une estimation personnalisée grâce au TARIFICATEUR, outil en ligne pour obtenir des informations personnalisés du coût d'une mutuelle.
En indiquant leur adresse, le tarificateur reconnait une commune adhérente ayant délibérée et donne un accès a tous ses habitants au devis en ligne suivant 4 niveaux de couverture type, dont ils peuvent ensuite choisir de bénéficier ou pas, sans jamais repasser par l'intermédiaire de la Commune.

Les Habitants peuvent également obtenir auprès de Eric BONNOT, (par ailleurs Agent GAN à Charolles) 6 place de l'Eglise 71120 CHAROLLES Tél : 03 85 24 85 22 (ligne directe)



Plus de 2200 communes partenaires

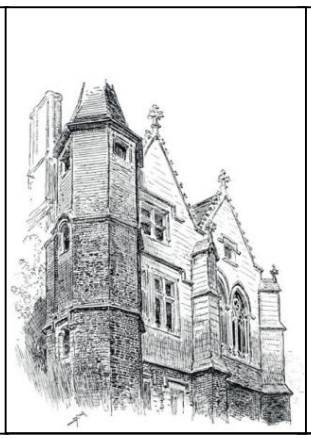


Des Anciens qui n'ont pas perdu le Nord !

Cette année 2017 les anciens de Lugny se sont accrochés pour être au repas du CCAS, au bon endroit , au bon jour et à la bonne heure !
D'abord les travaux de rénovation de la Salle Saint-Martin engagés en Septembre et Octobre ont nécessité l'utilisation de la grande Salle Communale la bloquant ainsi à la location pendant plus de 4 week-end consécutifs durant la même période et reportant d'autant sur la fin octobre les réservations pour des besoin privés.
Ensuite la municipalité ayant indiqué dans le bulletin 2016 la date habituelle du 3iè samedi d'Octobre, les anciens avaient donc réservé le 21 Octobre 2017 dans leur agenda…au même titre que la Municipalité qui avait réservé la Salle auprès de l'ACF pour la même date. Mais au moment d'envoyer les invitations…patatras ! Les blocages de location de la salle Communale en Septembre ayant entrainé un surplus de demandes de location pour Octobre, après vérification de routine, il s'avère que le 21 a été réservé pour une utilisation privé…à « l'insu du plein gré du Maire » comme on dit désormais…

Les anciens sont donc invités par courrier pour le 14/10 et les bordereaux réponses commencent à revenir en mairie pendant quelques jours au moment ou…l'ACF prévient que la Salle Communale a aussi été réservé pour le 14/10 pour une utilisation privé…! Deuxième courrier d'invitation, pour un 3ième changement de date, et une dernière proposition de date au 28/10…et pataquès entre ceux qui pouvaient le 21 mais plus pour le 14 ; ceux qui pouvaient pas le 14 mais qui finalement pourront le 28 et ceux qui pouvant le 21 et même le 14, ne pourront plus le 28 !...Bilan : le repas a malheureusement perdu 10 de ses convives habituels dans ce « mic-mac » ou ce « couac » municipal.
Et quoique que de plus normal pour ceux qui y ont finalement pris part, de découvrir que le thème du repas de cette année 2017 choisi par les membres bénévole du CCAS avait été : Le Nord ou la FLANDRE des Hauts-de-France.
Parce qu'il faut bien reconnaître que cette année, il fallait pas perdre le Nord pour être à table au bon moment !









En l'absence de Lucienne BALLIGAND (96), de Suzanne BERGER (96 ans), Paul DELORME (94), Francine BASSET (92), Germaine CARRIEZ (91) et Marguerite DELORME (91), le Maire salua donc le Doyen en la personne du toujours fidèle au poste, Jean LETAUD, (91) le plus jeune présents de tous les plus anciens absents…!

Composé d'une mise en bouche apéritive préparée par les membres du CCAS, le menu du jour proposait un duo de poissons Sandre et Fruits de Mer aux couleurs de la côte d'opale, puis une Carbonade de bœuf typiquement flamande cuite à la bière et sa garniture de pomme-de-terre vapeur préparée par le traiteur JARDIN de Charolles, avec à suivre un fromage blanc local du Nord (le Nord…du Canton de Charolles), et d'une assiette gourmande de desserts (rappelant la Porcelaine d'Arras), sortie de la Pâtisserie CLERC de Paray-le-Monial.

Un succulent « frichti » en sorte, servi par Laurine PACAUD, accompagnant sa maman Sylvie LHENRY, Edith RAVAUD, Céline DELOBEL, Christophe GRIFFON, Gérard BALLIGAND et pour la dernière fois Madeleine DELORME (qui en 2018 s'assoira de droit avec Jean à la table des convives) et qui aura ravi les papilles des convives qui, aidé par de bonnes bouteilles savamment choisies, auront eu peu de peine à chantonner en chœur avec le Maire et son invité membre du Conseil Municipal , Fabrice PERRIER, la chanson de Pierre BACHELET « les Corons » dont le texte des paroles avait été imprimé au dos des menus confectionnés par Joëlle LAMBOROT. Les convives ont ensuite assidument participés au jeux de cartes et autres jeux divers et ce, jusque bien après la tombée de la nuit. Tous se sont donnés rendez-vous l'année prochaine pour retrouver les « invités absent naufragés du couac de date » qui n'avaient pas pu cette année participer aux libations, et qui avait donc perdu le Nord…

Le CCAS a également préparer en Novembre le colis traditionnel pour tout ceux qui, n'ayant pas pu se déplacer pour raison de santé, recevront en fin d'année la visite de l'un ou l'autre de ses membres pour la livraison de ce petit présent qui donnera l'occasion de passer un moment de convivialité avec elles.





FLANDRE

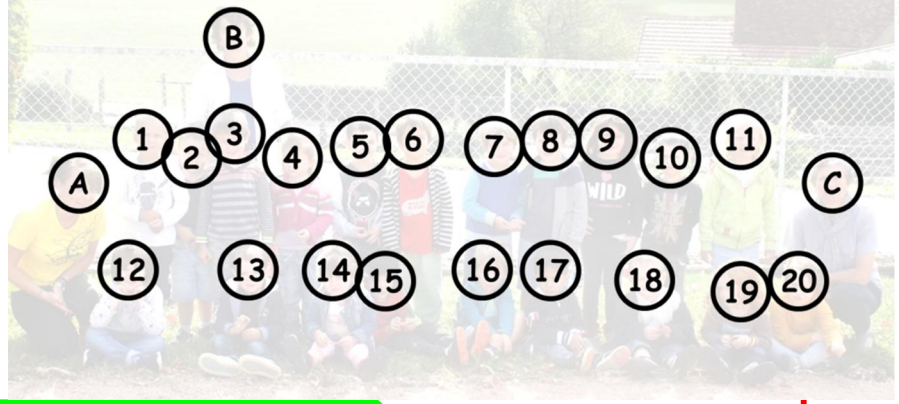






Section Maternelle – LUGNY-LES-CHAROLLES – 2017-2018



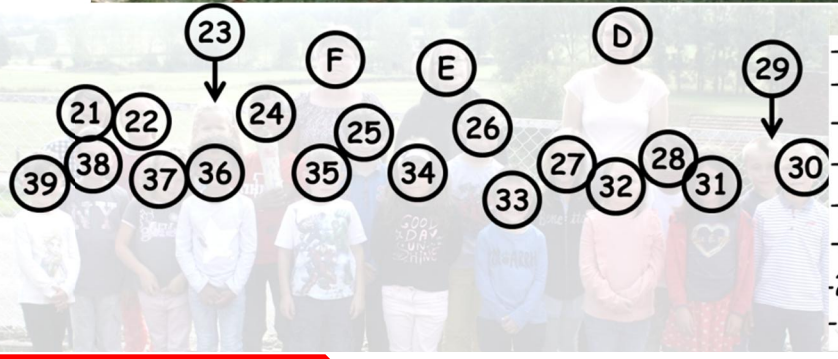


-01-Alexandre CIGALA
-02-Firmin PERRIER
-03-Roman GOURGIN
-04-Irulane JOLIVOT
-05-Robin DUCRAY
-06-Marius BARIL
-07-Léo-Paul SIVIGNON
-08-Naé LORTON
-09-Rachel DUGNE
-10-Eliot FENEON
-11-Appolin e KELLECOM
-12-Clémence COTTIN
-13-Clément CHARTIER
-14-Valentine BRIZE
-15-Lou LORTON
-16-Victor NAULIN
-17-Nathanaël TRONCY
-18-Ruben PORTERAT
-19-Merlin ARLABOSSE
-20-Juliette PACAUD

-A-Amandine BONIN
-B-Christine NEVERS
-C-Marie-Claude VAIZAND

Cours Préparatoire – LUGNY-LES-CHAROLLES – 2017-2018





-21- Stella DUCROUX
-22-Clarisse GUERIN
-23- Chloè AUPECLE
-24- Nolan ABDOU-BAUDOT
-25-Alexis PACAUD
-26- Raphaël RIGHI
-27- Cyrielle JONDET
-28- Maëlysse TRONCY
-29- Clovis DELORME
-30- Yanis JANIN
-31- Julie RAY
-32- Erin MARTIN
-33- Sasha RIGHI
-34- Noélyne GAUTHERON
-35- Emilien PERRIER
-36- Neylah ABDOU-BAUDOT
-37- Charlie DUTREVE
-38- Corentin FENEON
-39- Manon DELOBEL

-D-Pauline MIJIEUX
-E-Nicole MELINE
-F-Laurence AUGAGNEUR

L'École du R.P.I. de Lugny et Saint-Julien



Le RPI Lugny lès Charolles / Saint Julien de Civry comptait **78 élèves** à la rentrée scolaire 2017 répartis en **4 classes**, 2 à Lugny-lès-Charolles et 2 à Saint-Julien de Civry.
Parmi ces 78 enfants, 39 sont lugnyssois et 5 viennent de Hautefond.
43 élèves fréquentent l'école de Lugny lès Charolles, 14 en CE1, 5 en Grande Section, 10 en Moyenne Section, 11 en Petite Section et 3 en Toute Petite Section. 37 élèves se retrouvent à l'école de Saint Julien de Civry, 19 en CM, 13 en CE2 et 3 au CP.

Les 2 classes de Lugny lès Charolles sont encadrées par Mme Nicole MÉLINE, directrice du RPI, pour la classe de Grande Section/CE1, et Mme Marie-Claude VAIZAND pour la classe maternelle. Mme Pauline MIJIEUX remplace Mme Méline les jeudis et un lundi sur deux ; elle est dans la classe de maternelle les mardis. Mmes Laurence AUGAGNEUR, Amandine BONIN et Christine NEVERS, ATSEM, assistent les enseignantes de Lugny lès Charolles pendant le temps scolaire.

A Saint-Julien de Civry, Mme Carole DANJOUX a en charge la classe de CP/CE2. Les CM sont encadrés par Mme Aurélie BARRIDON les lundis, mardis et un mercredi sur deux ; et par Mme Lucie SUCHET les jeudis/ vendredis et les mercredis restants.

BILAN DE L'ANNÉE 2017 À L'ÉCOLE DE LUGNY

- Le 15 février, Carnaval a permis à tous les élèves du RPI de se retrouver. Parés de superbes déguisements, tous ont défilé ensemble dans le bourg de Saint Julien avant de déguster les traditionnelles bugnes, offertes par l'Amicale des parents d'élèves.

- En mars, les enfants de la maternelle sont allés visiter la Tour Eiffel… à Lugny, bien sûr !

- Le 4 avril, les enfants de la classe de GS/CP se sont rendus à Paray le Monial pour une découverte du clavecin. Après une première approche du fonctionnement de cet instrument, ils ont assisté à un petit concert du claveciniste.

- Le 13 juin direction Cluny, pour visiter les Haras avec leurs magnifiques chevaux, et découvrir l'Abbaye par une visite et la fabrication de poteries pour les petits. Belle journée sous le soleil, et… joie du pique-nique le midi, à l'ombre des arbres du parc abbatial.

- En octobre, atelier gustatif autour du lait et des produits laitiers, avec même fabrication de beurre ! Merci à Olivier Janin, qui a mis en place cette activité.

- Après le 11 novembre, découverte du monument aux morts de Lugny. Cette sortie a permis de mieux comprendre le sens de cette journée de mémoire.

- Le 4 décembre, accueil à l'école d'hôtes inhabituels… Lucie Saunier, maman de Raphaël et Sasha, est venue présenter deux serpents, un python et une couleuvre. Occasion d'approcher une espèce peu connue, en découvrant son mode de vie et , pour ceux qui le souhaitaient, en touchant et portant le python sans aucun risque !

- Le 19 décembre, séance cinéma à Charolles avec la projection du film « un conte peut en cacher un autre ».

- Le 20 décembre, passage du père Noël avec distribution de cadeaux collectifs pour les classes et de sachets de friandises à chacun. Pour l'occasion, tous les enfants du RPI s'étaient réunis à l'école de Saint Julien. Merci à l'Amicale des Parents d'élèves qui permet sa venue.


Départ des grands pour Saint Julien…


… et arrivée des Petits à Lugny


Classe CE 1


Classe PS et MS Maternelle


Classe GS Maternelle


Classe PS et MS Maternelle


Classe TPS et PS Maternelle

Projet Réaménagement Place de l'Eglise

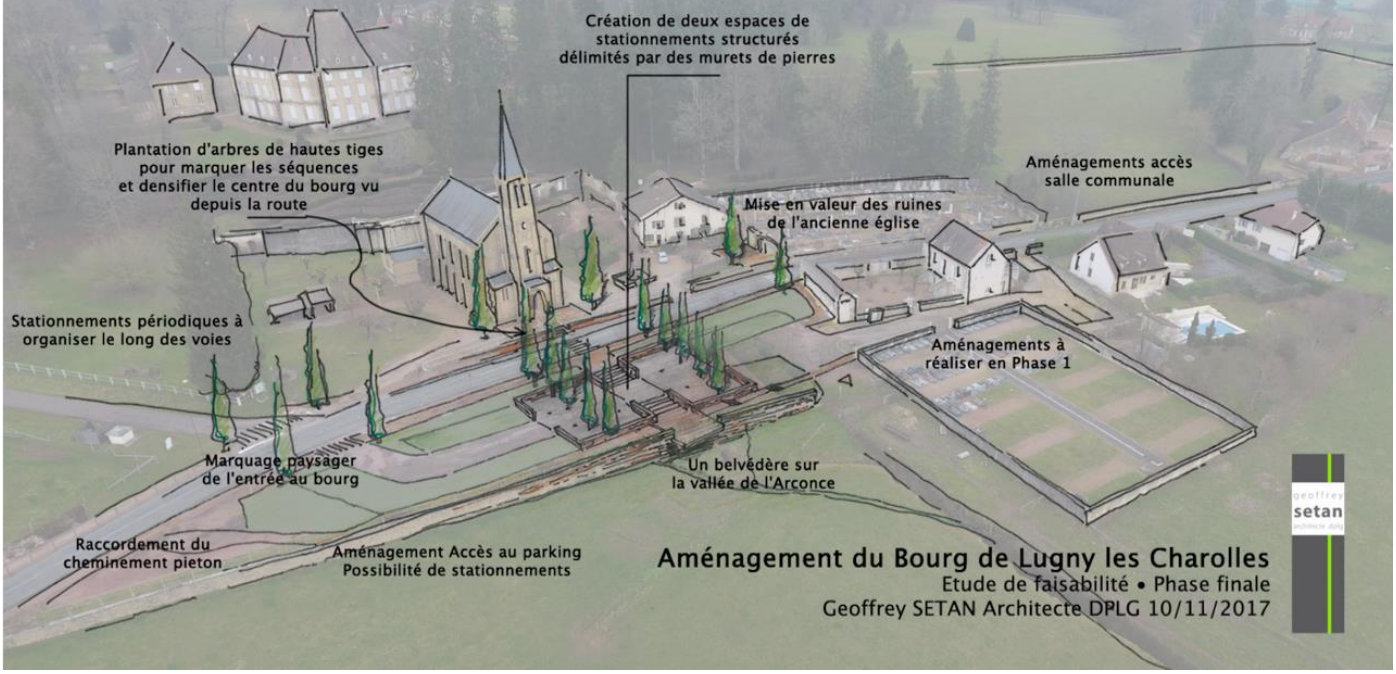
Lors de sa Réunion du 13 Novembre 2017, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité, le projet paysager élaboré par l'Architecte Geoffrey SETAN, mandaté en Mars 2017 pour ce faire.



La place de l'Eglise est située (comme la totalité des bâtiments communaux de notre commune) dans la zone des 500 m² de protection autour du Château de Lugny-les-Charolles, qui définissent où doivent s'appliquer les règles appliquées par les Service d'Etat en charge de la Protection du Patrimoine, missions que mènent dans chaque département les Architectes des Bâtiments de France (ABF).

La commune a donc l'obligation de présenter une Demande Préalable (DP) d'urbanisme afin d'obtenir de la part des ABF une autorisation d'aménagement de la zone en question. Les Services de l'ABF ont en cela proscrit tout aménagement à l'identique, ceci afin « *de faire disparaître l'effet « masse » d'un parking actuel proposant entre 50 et 60 places de stationnement imperméables (ndlr goudronnées) et permanentes (alors que les besoins en stationnement moyens quotidiens de la zone sont bien moindres) et créant ainsi une nuisance visuelle à la bonne présentation du monument à protéger et qui est en co-visibilité avec lui* ».

Les lignes directrices d'aménagements sont donc celles d'un aménagement paysager réduisant le nombre de places permanentes imperméables, et créant des surfaces de stationnement non permanente et perméables, de part et d'autre d'un axe de symétrie qui est celui du trajet de l'eau sous l'édifice de l'Eglise, et en réaménageant en la protégeant la déambulation piétonne au milieu d'un végétation plantée d'arbres visant à ralentir la vitesse du flux de circulation traversant la zone sur la D10, et en mettant en valeur plusieurs éléments architecturaux de valeur patrimoniale comme la porte de l'ancienne Eglise romane (devenu porte de l'ancien cimetière), l'esplanade où est située le monuments aux morts de la commune, le porche d'entrée de l'Eglise Saint-Martin et l'escalier d'accès à la grande salle communale.



Les Architectes des Bâtiments de France

« On a un double rôle. Nous sommes là pour gérer les espaces protégés, transmettre aux générations futures des abords de bâtiments de qualité, mais aussi pour analyser les projets », détaille Émilie Sciardet, architecte des bâtiments de France et urbaniste de l'État. À la clé, au-delà des interdictions parfois émises, un rôle de conseils gratuits, donc. « Nous faisons la promotion de la qualité architecturale, avec du développement esthétique et du développement durable », poursuit celle qui est à la tête de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine. « Nous avons aussi une mission patrimoine. On émet un avis sur les travaux des monuments historiques. Il y en a plus de 600 en Saône-et-Loire. Mais aussi sur les travaux des monuments non protégés (petites églises, lavoirs, fours, etc.), sur lesquels on est amené à s'exprimer, quand les collectivités demandent des subventions. Nous sommes associés à l'analyse de projets éoliens par exemple. »



Dominique BRENEZ et Émilie SCIARDET, les 2 ABFs en Saône-et-Loire. (Photo Jérôme MORIN JSL)

En tout, sept personnes œuvrent à l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, basée dans la ville préfecture. Dans le détail, il s'agit de deux architectes des bâtiments de France, d'un ingénieur, d'un technicien et de trois secrétaires. Des permanences sont assurées dans plusieurs communes du département. Les particuliers ou collectivités peuvent aussi prendre rendez-vous à Mâcon, pour travailler leur projet le plus en amont possible du dépôt du permis de construire. Dans ce contexte, « depuis deux ans et demi dans le service, je n'ai eu que deux dossiers qui ont fait l'objet d'un recours », note Dominique Brenez.

Stationnement non permanent perméable, Késako ?

Les aménagements des surfaces de stationnement entre les années 1970 et 2000 ont pour une large part d'entre eux, conduit à une artificialisation des sols en privilégiant les voiries de circulation et de parking imperméables et goudronnées.

Depuis la fin des années 2000, au travers des lois ALUR notamment, la hiérarchie des normes est clarifiée dans les documents d'urbanisme et les schémas de cohérence territorial (SCOT) voit leur rôle intégrateur renforcé.

Le SCOT du Pays Charolais-Brionnais voté en 2014, dans sa partie Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), a défini des règles de préservation du patrimoine remarquable en favorisant des réhabilitations de qualité qui les valoriseront par des aménagement adaptés.

Désormais les sites protèges dont la covisibilité avec des surfaces à aménager sont en jeu, bénéficient d'une surveillance renforcée en matière d'autorisation d'urbanisme et en cela, le projet de la Commune de Lugny-les-Charolles de réaménagement des abords de la Salle Communale et de la Place de l'Eglise tombe sous le coup de ses mises en examen particulières par les services d'Urbanisme qui travaillent avec les Services des Architectes des bâtiments de France (ABF)

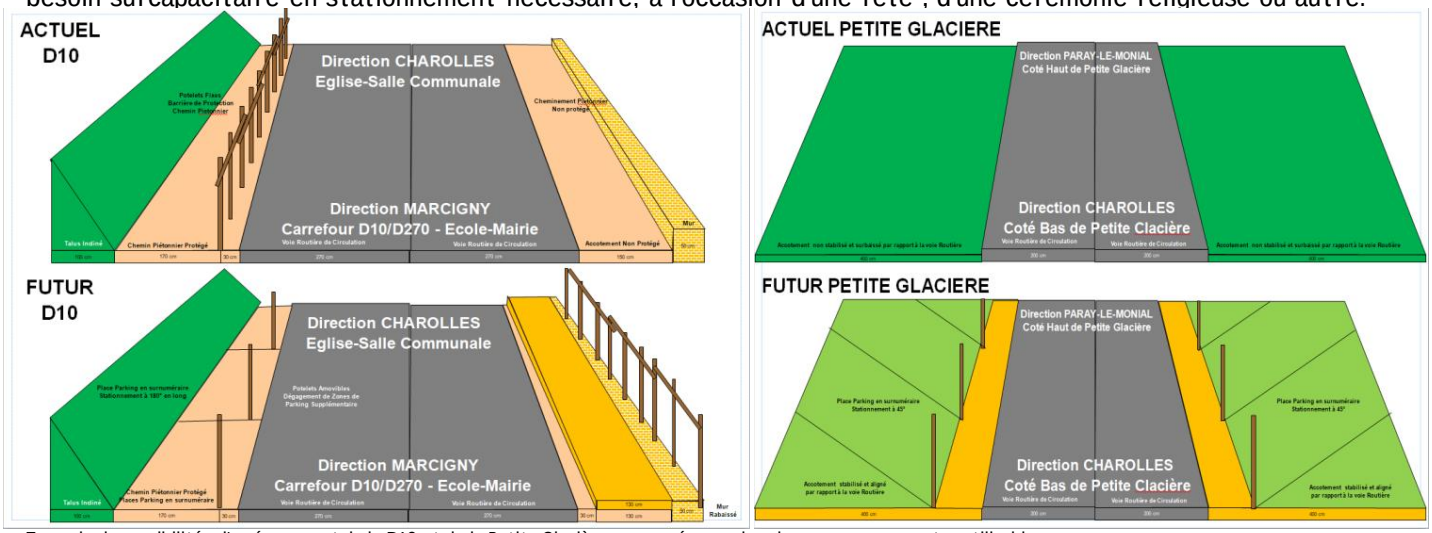
Voilà pourquoi un simple regoudronnage du Parking de la Place de l'Eglise n'est plus envisageable dans les années 2010, comme cela pouvait être le cas dans les années 1980, 1990 ou même 2000

La Déclaration Préalable d'Urbanisme obligatoire a obtenir auprès de l'ABF doit donc s'appuyer sur un projet paysager qui dans les grandes lignes directrices qu'il présente, prend les orientations et atteint les objectifs définis par les documents intégrateurs supérieurs, tels que le SCOT, auquel il doit se soumettre et répondre.

Afin de limiter la consommation d'espaces par la voirie de parking et l'imperméabilisation des sols, la superficie des parcs de stationnement des équipements, commerciaux ou des non, est plus strictement limitée et dans les zones de protection d'un monument, doit s'adapter pour être aménagés en mettant en oeuvre des techniques et matériaux adaptés au service de la valorisation du patrimoine et la préservation des cônes de vue emblématiques.

En réduisant le nombre de places de stationnement permanentes goudronnées, le projet paysager enlève « l'effet masse » de voirie d'un parking qui subsiste 100% du temps alors que la quasi-totalité des places ne sont utilisées que moins de une à deux douzaine de fois dans l'année. Il prévoit un nombre limité de places permanentes correspondant au besoin du site durant 95% du temps c'est-à-dire pour 340 jours par an, et le complète par un nombre restreint d'autre places non permanente mais dite perméable, c'est-à-dire non goudronnées systématiquement et qui peuvent être par exemple végétalisées et aménagées sur des surfaces que lesquelles la circulation et le stationnement de véhicules légers est rendu tout à fait viable.

Le même concept de places non permanentes peut alors être étendu, hors de la surface initiale de stationnement réaménagée, le long des voies de circulation de la zone (Route Départementale ou Communale) en aménageant de la même façon les accotements pour qu'ils puissent ponctuellement, 1 a 2 douzaine de fois par an, pouvoir recevoir le besoin surcapacitaire en stationnement nécessaire, à l'occasion d'une fête , d'une cérémonie religieuse ou autre.



Exemple de possibilités d'aménagement de la D10 et de la Petite Glacière pour aménager des places non permanentes utilisable quelques jours par an (dans ce cas le chemin piétonnier reste piétonnier 350 jours par an, mais peut être rapidement transformé en zone de stationnement en enlevant les potelets rendus amovibles pour ce faire. Idem avec les bords de la petite glacière.

Sécurité des Collégiens/Lycéens piétons



Eduquer les enfants à la sécurité routière dès le plus jeune âge est primordial et participe à une nécessité de formation tout au long de leurs parcours scolaire. Elle dépend aussi de l'application des règles et du comportement de chacun.
Pour autant, comme l'ont souligné par courriel à la mairie, certains automobilistes circulant les matins sur la D270 ou sur la D10, il s'avère que notre commune est concernée par un souci d'insécurité lors de l'attente du bus à destination du collège de Charolles, sur les divers arrêts de bus de la commune.
En effet, les arrêts de bus se situent sur des axes routiers très fréquentés les matins et les soirs (les comptages de véhicules de 2014 donnes des valeurs entre 1300 et 1500 véhicules sur chaque axe par 24 heures soit près de 3000 au bourg par jour)

Les élèves qui doivent traverser ces axes afin de monter dans les bus qui s'arrêtent de l'autre côté doivent se signaler le plus possible aux yeux des automobilistes qui approchent aux droit des secteurs de prise en charge par les bus. Or la plupart des adolescents ne porte aucune marque réfléchissante pouvant les signaler aux yeux des automobilistes qui pourraient être surpris de les voir arriver dans leurs faisceaux de phares au derniers moments.
La préoccupation majeure est bien de trouver et de suggérer des solutions adaptées.

Il existe plusieurs solutions comme par exemple des petits catadioptre ronds ou autres que les piétons dans certains pays d'Europe du Nord où la lumière du jour en hiver peut durer peux de temps (il y sont appelés « glimmis ») ont l'obligation d'accrocher à leur fermeture éclair, ou bien des petits morceaux de bandes fluorescentes adhésives que l'on peut coller sur son sac , ou son vêtement, afin de leur assurer une meilleure visibilité de la part des automobilistes.

Le Conseil Municipal délibéra rapidement ces prochaines semaines pour envisager le financement de quelques dizaines de ces dispositifs qui pourraient ainsi être mis à la disposition des familles volontaires à en user.









Horaires bus scolaires Collégiens/Lycéens

Ligne : 40222 Itineraire : 40222AA08
Service : lu ma me je ve
Transporteur : LES RAPIDES DE S. & L.
Rue Antonin Richard
71100 - CHALON-SUR-SAONE
Tél. : 0385458644

Heure	
07:10	ST-JULIEN-DE-CIVRY - Prizy (Bif.
07:11	ST-JULIEN-DE-CIVRY - Chevagny (Bi
07:13	ST-JULIEN-DE-CIVRY - pl B. Théven
07:15	ST-JULIEN-DE-CIVRY - Garage de la
07:19	ST-JULIEN-DE-CIVRY - La Réveille
07:20	ST-JULIEN-DE-CIVRY - Maringues
07:21	**LUGNY-LES-CHAROLLES - Bizy**
07:25	HAUTEFOND - Fomerand
07:31	CHANGY - Vieux Bourg Bif.
07:35	**CHAROLLES -Bif Rue St Roch/Bon Se**
07:37	**CHAROLLES - Collège Guillaume des**
07:39	**CHAROLLES -Internat Rue Bourgogne**

Ligne : 40222 Itineraire : 40222RA17
Service : lu ma je ve
Transporteur : LES RAPIDES DE S. & L.
Rue Antonin Richard
71100 - CHALON-SUR-SAONE
Tél. : 0385458644

Heure	
16:55	**CHAROLLES - Collège Guillaume des**
17:15	**CHAROLLES -Internat Rue Bourgogne**
17:23	CHANGY - Tourny
17:26	ST-JULIEN-DE-CIVRY - La Gare
17:29	ST-JULIEN-DE-CIVRY - Garage de la
17:30	ST-JULIEN-DE-CIVRY - pl B. Théven
17:33	ST-JULIEN-DE-CIVRY - Chevagny (Bi
17:36	ST-JULIEN-DE-CIVRY - Prizy (Bif.
17:43	ST-JULIEN-DE-CIVRY - La Réveille
17:44	ST-JULIEN-DE-CIVRY - Maringues
17:45	**LUGNY-LES-CHAROLLES - Bizy**

Ligne : 40223 Itineraire : 40223AA08
Service : lu ma me je ve
Transporteur : TRANSPORTS PEGUET
Le Bourg
71800 - ST-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS
Tél. : 0385258401

Heure	
06:56	ST-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS - Le B
06:58	ST-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS - Valt
07:00	OYE - La Perrière
07:03	OYE - Le Bourg
07:09	VARENNE-L'ARCONCE - Le Bourg
07:15	POISSON - Les Batonniers
07:17	POISSON - Le Bourg
07:19	POISSON - Le Grand Bois
07:22	POISSON - Le Chalet
07:23	NOCHIZE - (Bif) route de Romainvi
07:24	NOCHIZE - (Bif.)
07:26	**LUGNY-LES-CHAROLLES - Cadolles**
07:27	**LUGNY-LES-CHAROLLES - Orcilly**
07:29	**LUGNY-LES-CHAROLLES - Le Bourg**
07:36	**CHAROLLES -Internat Rue Bourgogne**
07:37	**CHAROLLES -Bif Rue St Roch/Bon Se**
07:38	**CHAROLLES - Collège Guillaume des**

Ligne : 40225 Itineraire : 40225RA17
Service : lu ma je ve
Transporteur : TRANSPORTS PEGUET
Le Bourg
71800 - ST-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS
Tél. : 0385258401

Heure	
16:55	**CHAROLLES - Collège Guillaume des**
17:15	**CHAROLLES -Internat Rue Bourgogne**
17:20	CHANGY - Vieux Bourg Bif.
17:22	**LUGNY-LES-CHAROLLES - Le Bourg**
17:24	**LUGNY-LES-CHAROLLES - Orcilly**
17:25	**LUGNY-LES-CHAROLLES - Cadolles**
17:31	POISSON - La Bruyère
17:34	ST-DIDIER-EN-BRIONNAIS - Maison B
17:40	ANZY-LE-DUC - Place de la Bascule
17:47	MARCIGNY - Place Irène Popart

Ligne : 40223 Itineraire : 40223RA18
Service : lu ma je ve
Transporteur : TRANSPORTS PEGUET
Le Bourg
71800 - ST-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS
Tél. : 0385258401

Heure	
18:10	**CHAROLLES - Collège Guillaume des**
18:15	**CHAROLLES -Internat Rue Bourgogne**
18:19	**LUGNY-LES-CHAROLLES - Le Bourg**
18:21	**LUGNY-LES-CHAROLLES - Orcilly**
18:22	**LUGNY-LES-CHAROLLES - Cadolles**
18:23	NOCHIZE - (Bif.)
18:24	NOCHIZE - (Bif) route de Romainvi
18:26	POISSON - Le Chalet
18:28	POISSON - Le Grand Bois
18:29	POISSON - Le Bourg
18:39	POISSON - Les Batonniers
18:50	VARENNE-L'ARCONCE - Le Bourg
18:55	OYE - Le Bourg
18:58	OYE - La Perrière
19:00	ST-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS - Valt
19:04	ST-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS - Le B

Grande Salle Communale (100 à 120 places)

La Grande Salle Communale de Lugny-les-Charolles est la propriété de la Commune de Lugny qui a en charge de la maintenir dans un état de fonctionnement compatible avec son utilisation.
Elle est gérée par l'ACF – Association Communale des Fêtes -, Association privée qui gère au quotidien sa mise à disposition auprès des éventuels locataires qui en font la demande.
Pour joindre l'ACF et connaître les disponibilités de la Salle des Fêtes, un numéro de téléphone est à disposition :



Téléphone Réservation Salle : 06 52 03 78 65
Responsable : Bastien THEREAU et Jérémi DA COSTA





Petite Salle Saint-Martin (30 à 40 places)



La Petite Salle St-Martin de Lugny-les-Charolles est la propriété de la Commune de Lugny qui a en charge de la maintenir dans un état de fonctionnement compatible avec son utilisation.
Elle est gérée par le Maire et le Conseil municipal qui gèrent sa mise à disposition pour les associations ou les habitants de la commune uniquement.
La Salle St-Martin vient d'être entièrement rénovée, murs, plafonds, huisserie, lumières et chauffage, ainsi que mobilier de cuisine
Pour joindre le Maire et connaître les disponibilités de la Salle St-Martin, un numéro de téléphone est à disposition :



Remise par le Maire d'un double de la nouvelle clé de la Salle St-Martin aux Présidents d'associations locataires lors de la petite inauguration du Dimanche 21 Octobre 2017

Téléphone Réservation Salle : 06 85 73 33 13
Responsable : Patrick BOUILLON, Maire

1er Pôle Mémoriel des Abolitions de l'Esclavage

Le G.9 des EuroCharolais a plaisir à vous informer que, après Toulon/Arroux en 2014, Digoin et Paray le Monial en 2016, Charolles accède au statut officiel de site de la nouvelle RAE-DH (Route des Abolitions de l'Esclavage et des Droits de l'Homme). Chaque Cité pour une raison différente. Charolles, pour avoir été la petite capitale du « Bailliage du Charollois » qui le 27 mars 1789, vota l'inscription dans son cahier de doléances (en synthèse) de cette phrase « Demande que l'esclavage soit aboli dans les colonies françaises » au nom des 83 paroisses (futures communes dont la vôtre).

MÉMOIRES DES ABOLITIONS DE L'ESCLAVAGE

Pôle mémoriel national de l'Est de la France

Bourgogne • Franche-Comté • Alsace • Champagne • Lorraine • Rhône Alpes • Suisse

25 sites et grandes figures de l'histoire et de la mémoire des abolitions de l'esclavage (1648-1848)

Le 8 Mai 2018, aura lieu l'inauguration d'une plaque mémorielle sur la façade de l'Auditoire du Bailliage (près de la mairie actuelle) sous la présidence de Philippe Pichot, le Délégué Grand-Est de la France pour l'UNESCO.

Charolles, au nom de vos 71 communes actuelles, devient l'un des 25 sites retenus sur la R.A.E du 1° Pôle Mémoriel des Abolitions de l'Esclavage. Itinéraire fléché qui ira de l'Alsace-Lorraine vers le Charolais puis la Suisse frontalière et le Fort de Joux où mourut Toussaint-Louverture, en 1803. Cet ensemble créera ainsi le 1° Pôle mémoriel « au monde », sur ce thème.
Pour en savoir plus, cliquez sur le site « EuroCharolais » via google. Après le projet de Véloroute Européenne du Téméraire, voici la R.A.E en nouveauté mondiale !

Cérémonie des Vœux – Janvier 2018



Photo – Alain LEBAS – Les Cadolles – LUGNY-LES-CHAROLLES

Association Culture et Loisirs

Le Club « Culture et Loisirs » de LUGNY-LES-CHAROLLES
est affilié à la Fédération des Aînés Ruraux de Saône-et-Loire.
Il rassemble depuis 40 ans les retraités désirant continuer à se côtoyer.

A LUGNY, le club compte à ce jour 50 adhérents de Lugny-les-Charolles et sympathisants de Charolles, Paray-le-Mmonial, Hautefond et Nochize TOUS sont heureux de se rencontrer le DERNIER JEUDI du mois, dès 14H00 à la Salle Saint-MARTIN.
Les activités proposées sont des Jeux de Cartes et de Société, mais également des Marches de 1H30 à 2H00 autour de Lugny ou dans différents lieux des environs de la commune, en se déplaçant au préalable en voiture.
Si vous voulez vous joindre à nous, vous serez les bienvenus !

ACTIVITES effectuées en 2017 :

JANVIER :	Assemblée Générale de l'Association
20 AVRIL :	Journée POTEE :
Voyage à SAINT-ETIENNE :	Musée des Armes et Cycles
	Tissage des galon avec les métiers à tisser JACQUARD
	Maison des Forgerons « La Mourine » à St-Martin-la-Plaine
	Aciéries MAREL Vallée de GIERS
Voyage à LOUHANS :	Marché Fermier, les Arcades,, l'Hôtel Dieu et son magnifique Apothicaire
	Musée de « La VACHE QUI RIT »
Pique Nique à MONTCEAU ;	Visite de l'Usine PERRIN de Chaussettes
	Musée du Camion Ancien, Ancienne Usine AILLOT (Camion vu dans le film « 100 000 dollars au Soleil » avec Lino VENTURA
OCTOBRE :	Réception des voisins et amis du Club de CHANGY
30 NOVEMBRE :	Repas de Noël - Restaurant Les Clètes à LA CLAYETTE
	puis retour à la Salle Saint-Martin.

AGENDA des MANIFESTATIONS 2018 déjà planifiées :

25 JANVIER :	AG de l'Association Salle Saint-Martin
22 JANVIER :	Dictée à LUGNY-LES-CHAROLLES
19 FEVRIER :	Dictée du Canton
19 MARS :	Dictée de l'Arrondissement
19 AVRIL :	POTEE à la Salle Communale
30 MAI :	AG Fédération à Verdin-sur-le-Doubs

BUREAU 2017 de L'ASSOCIATION « CULTURE et LOISIRS »

Présidente :	Bernadette RAVAUD
Vice-Président :	Joseph BERNIGAUD
Trésorier :	Henri PACAUD
Trésorier Adjoint :	Maurice LORIOT
Secrétaire :	Elisabeth GENETIER
Secrétaire-Comptable :	Madeleine DELORME



Club Culture et Loisirs de Lugny-les-Charolles – Novembre 2017 – Restaurant Les Clètes – LA CLAYETTE

Association Communale des Fêtes

ACF Lugny Les Charolles

40iè Anniversaire 1977-2017

L'association communale des fêtes a commencé l'année avec 12 membres. Le bureau se compose ainsi :
Président : Anthony LAUFERON,
Trésorier : Loïc SIVIGNON
Secrétaire : Jacqueline THEREAU.
Cette année nous avons commencé l'année par une nouvelle soirée. Nous avions organisé une soirée moule frites le samedi 11 février. Nous nous sommes retrouvés environ 80 personnes pour partager un moment convivial.
Notre deuxième manifestation devait être la sortie ski du samedi 18 mars 2017 mais malheureusement nous ne sommes pas partis faute de neige mais nous avons quand même fait le repas du soir qui et la fameuse tartiflette. Tout ceux qui le désirait ce sont retrouvés à partir de 19h30 à la salle des fêtes pour passer une bonne soirée autour d'une tartiflette. La soirée c'est fini tard dans la nuit et tout le monde a passé un agréable moment

Le dimanche 18 juin 2017 a eu lieu dans le parc du château le repas habituel de la journée à la campagne pour partager de bon moment, avec le beau temps qui était de la partie. Nous étions nombreux à venir déguster le jambon et le mouton cuit à la broche. L'après-midi s'est poursuivi entre jeux de cartes, de boules ou ballades

La 40ième fêtes campagnarde a au lieu le samedi 16 septembre et le dimanche 17 septembre 2017.
Notre plus grande manifestation réunissant tous les habitants disponibles de la commune du plus petit au plus grand pour accueillir le public des communes alentours. Tous les bénévoles participèrent au bon déroulement de la fête, du montage de l'infrastructure le samedi matin, au service du samedi soir et du dimanche et en passant par la tenue des stands de l'après midi.
Nous avions eu beau temps le samedi mais malheureusement le dimanche la pluie a fait son retour. Les bénévoles ont tout de même servi 500 repas le samedi soir et 400 le dimanche.
Le bal du samedi soir était animée par l'ambianceur ANIMIX et un nombreux public a dansé et fait tourner la buvette.
Le dimanche matin pour les 40 ans nous avions fait venir pour la messe un groupe de corps de chasse et un groupe de chasse-à-courre. Malgré la pluie qui tombée l'après-midi il on réussit entre deux averses de nous faire une démonstration de la chasse a courre et les sonneurs ont pu sonner dans leur corps de chasse.
Puis la soirée s'est terminée avec l'orchestre de Gilles PICHARD qui a fait valser les quelques danseurs téméraires.
Malgré la pluie toujours omniprésente, beaucoup de personnes sont restées pour admirer les magnifiques feux d'artifice que l'ACF leur a proposé pour fêter les 40 ans de l'Association.

Le Bureau et le président de l'ACF remercient encore tous les membres du comité et tous les bénévoles qui donnèrent la main sans compter durant ce week-end particulièrement maussade car sans leur investissement et leur partage des taches, la fête ne pourrait pas avoir lieu…
Cette année le repas de remerciement de la fête a eu lieu le 4 novembre 2017.
Tous les bénévoles se sont retrouvés pour déguster un très bon repas préparé par les membres du comité.
En cette fin d'année 2017 nous disons en revoir au Bureau de l'ACF, à Georges FORGEAT, Loïc SIVIGNON et Pierre Antoine MELOT qui après avoir passé quelques années au bureau de l'ACF, ont souhaité prendre du recul. Qu'ils soient remerciés de leur dévouement pendant leur année de bénévolat.

Les manifestations pour 2018 sont déjà programmées aux dates suivantes :

3 février 2018 :	sortie ski puis soirée tartiflette
17 juin 2018 :	dimanche à la campagne
15 et 16 septembre 2018 :	fête campagnarde
3 Novembre 2018 :	repas de remerciement

A partir de l'année prochaine la location de la salle et du matériel sera effectuée par Bastien THEREAU et Jérémi OLIVERA DA COSTA

40iè Anniversaire 1977-2017











40iè Anniversaire 1977-2017











40iè Anniversaire 1977-2017











Emondage des Haies - Elagage des Arbres

La Municipalité à souhaiter bien rappeler à chacun ses obligations en matière d'EMONDAGE des HAIES et d'ELAGAGE des ARBRES le long des VOIES PUBLIQUES, Communales ou Départementales :
Les propriétaires de parcelles cadastrales jouxtant des routes départementales ou communales, en vertu des dispositions légales, sont tenus d'élaguer les arbres et les haies, selon les normes suivantes :

Aux embranchements routiers ou à l'approche des traversées de voies ferrées, la hauteur des haies ne pourra excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées, sur une longueur de 50 mètres comptés de part et d'autre du centre de ces carrefours.
La même hauteur de 1 m doit être observée du côté du petit rayon sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents.
Il peut toujours être commandé de limiter la hauteur des haies vives bordant le domaine public lorsque cette mesure est commandée par la sécurité de la circulation.
Les propriétaires doivent procéder aux opérations d'élagage : Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers.



La période de nidification des oiseaux se situant entre le début mars et la fin juillet environ, les élagages doivent être exécutés entre le 15 Août et le 31 Décembre de chaque année.

La Commission Voirie de la Commune organisera désormais dans le courant de la première quinzaine du mois de Novembre, une visite audit des linéaires de parcelles le long des chemins communaux et Départementaux.
A défaut de la bonne exécution des élagages, la Commission Voirie pourra adresser durant la deuxième quinzaine d'Octobre à chaque propriétaire ou exploitant ne respectant pas l'obligation, une mise en demeure d'exécuter ou de faire exécuter les travaux avant le 31 Décembre de l'année en cours.

Au delà du 1er Janvier de l'année suivante, au constant du défaut de leur exécution, les opérations d'élagage pourront être exécutées mécaniquement d'office par une entreprise mandatée par la Commune, et aux frais des propriétaires, refacturés par la commune au prorata des longueurs de parcelles élaguées.

Horaires Tontes Gazon ou Débroussaillages



Si vous avez opté pour une tondeuse ou débroussailleuse thermique (à moteur à essence), vous avez dû remarquer qu'elle était bruyante…Et vos voisins aussi le remarquent!
Une norme européenne limite le bruit d'une tondeuse homologuée à 96 dB soit juste entre le niveau de bruit des aboiements d'un chien et le niveau auditif maximal dans une discothèque.
C'est ce niveau sonore qu'il vous faudra endurer pendant toute la séance de tonte. Équipez-vous toujours de protections auditives, casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles.

Vos bouchons d'oreilles ou casque antibruit en place, vous voilà prêt à passer la tondeuse, mais pas votre voisinage…
La loi interdit les nuisances sonores diurnes : « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage », mais cet article R. 1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse ou de la débroussailleuse !
La plupart des communes ont pris des arrêtés municipaux à ce sujet. Le plus souvent, il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :
•en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
•le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
•le dimanche : de 10h00 à midi. (2 heures de créneau seulement)



Assainissement pluvial, Fossés et Aqueducs

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le 09 JUILLET 2017 une proposition du Maire au sujet des règles intérieures de voirie communale pour ce qui concerne particulièrement la conduite à tenir en matière de poses d'aqueducs sur la voie publique.

- ✓ Règle n°1 : Des poses d'aqueducs réglementaires sont obligatoires en entrée de terrain agricole ou de propriété résidentielle et nécessaires dès lors que ces entrées nouvellement crées coupent un fossé préalablement existant d'écoulement des eaux pluviales.

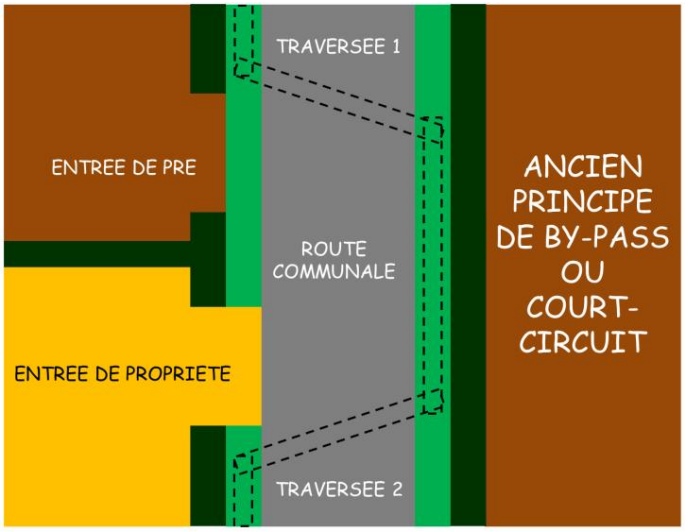
- ✓ Règle n°2 : Les propriétaires peuvent effectuer les travaux eux-mêmes à leur demande mais sont dans l'obligation d'utiliser les bons diamètres et nature de tuyaux, soit 300 mm minimum en béton ou en PVC réglementaire. Dans le cas de « busage » c'est a dire si l'aqueduc est supérieur à une longueur de 15m, il devra obligatoirement comporter un ou plusieurs regards de visite et de nettoyage. Les plaques seront en fonte classe 125 ou plus, et de taille 40x40 minimum. Le fil d'eau des tuyaux devra respecter la pente du fossé existant et ne pas entraver le libre écoulement. L'aqueduc sera empierré et stabilisé avec des matériaux mis en œuvre dans les règles de l'art.

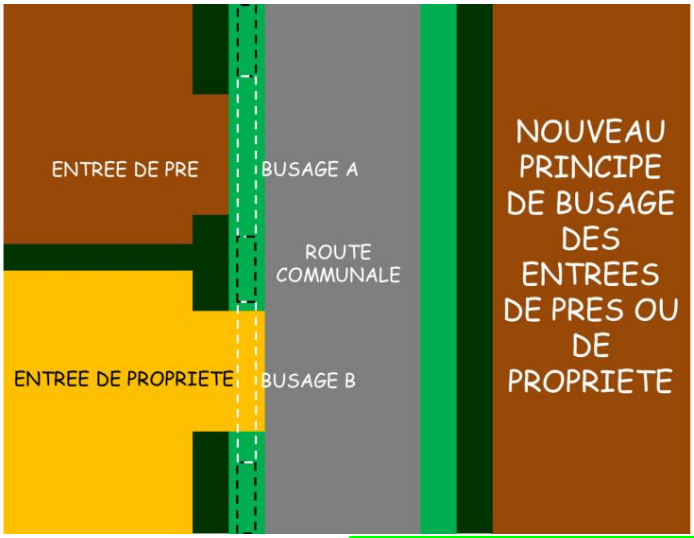
- ✓ Règle n°3 : La commission voirie de la Commune réalise régulièrement des campagnes annuelles d'inspections du réseau public d'écoulement des eaux pluviales. Elle décide unilatéralement des nécessités de maintenance des fossés et des aqueducs et après accord du conseil municipal planifie et fait exécuter les travaux par des entreprises professionnelles.

- ✓ Règle n°4 : Les aqueducs défaillants, c'est-à-dire soit non réglementaires (par exemple d'un diamètre inférieur à 300 mm) ou endommagés (effondrés, bouchés ou inefficaces par pente ou direction) sont remplacés d'office par le Commune qui effectue les travaux et fournit les matériaux nécessaires, sans obligation d'en informer les propriétaires auparavant pour obtenir une autorisation.

- ✓ Règle n°5 : La Commune prend à sa charge en charge les travaux de maintenance mais les propriétaires restent redevables du coût des fournitures (aqueducs et matériaux de remblais) que la Municipalité récupère sous la forme d'émission d'un titre exécutoire de recettes après travaux et après réception et paiement de la facture des travaux par les entreprises intervenantes (ce qui peut entrainer des délais conséquents de 6 à 18 mois entre les travaux et le remboursement des matériaux à la commune par les propriétaires concernés)

- ✓ Règles n°6 : Toutes les anomalies du réseau pluvial d'écoulement des eaux, relevés par la Commission voirie sont progressivement corrigées au fil du temps. Notamment les principes de « bypass » ou 'Court-Circuit » d'entrées de terrains agricoles ou résidentiels (c'est-à-dire le basculement d'un fossé d'un côté de la route vers celui d'en face par l'installation d'un aqueduc de traversée de route, puis d'un second plus loin pour rebasculer à nouveau l'écoulement sur le côté initial) sont désormais interdits. Ces décisions anciennes de mise en place de « bypass » permettait parfois d'éviter d'avoir à mettre en place des aqueducs aux frais des propriétaires sur plusieurs entrées consécutives mitoyennes d'un même coté de route, en les remplaçant par deux traversées de basculements successif sous la route (non goudronnée alors) du flux d'écoulement, mais mise en place aux frais de la commune…
  Désormais aux constats de forts tonnages des véhicules pouvant circuler sur les routes communales, et à la présence systématique de surfaces goudronnée sur une très grande majorité des routes et chemins communaux, les risques d'effondrements et de bouchage des aqueducs traversant sous les routes communales sont plus grands et les coûts de réfections de ces aqueducs traversant sont très élevés puisque nécessitant une remise en place des surfaces goudronnées après intervention et fragilisant la tenue mécanique du chemin au fil des interventions. IL sera donc privilégié le busage systématique des entrés de prés et de propriétés à la place du basculement des fossés sous la route.





Ramassage des Ordures et Tri Sélectif



La Mairie rappelle à ses nouveaux habitants que la Commune ne dispose pas d'un ramassage des Ordures Ménagères en porte à porte, mais a mis en place sous la tutelle de la Communauté de Commune du Charolais (CCC), qui en a désormais la compétence et la police, un dispositif basé sur le tri sélectif organisé autour de plusieurs points de collecte répartis sur le territoire de la Commune

Les containers pour collecter les déchets ménagers périssables sont répartis dans tous les hameaux de la commune.

Ils sont collectés chaque semaine par le prestataire annuel désigné, et jusqu'en 2017, le jour de collecte pour la commune de Lugny-les-Charolles était le LUNDI matin. A compter du 02 JANVIER 2018, le jour de collecte des Bac OM sera le JEUDI matin

Par ailleurs, il existe des points de collecte plus importants, -mais moins nombreux-, qui permettent la collecte avec tri sélectif préalable, et dont le produit de collecte est recyclable et valorisé, ce qui génère des revenus à la CCC et par conséquent, diminue le montant de notre taxe ordures ménagères.)

Ces points de collectes (Ancienne Gare, Orcilly) collectent séparément dans des containers distincts le VERRE, le PAPIER et les EMBALLAGES MENAGERS (carton, plastique, métal).Voir http://www.cc-charolais.fr/points-d-apport-volontaire (pour plus de détails ou scanner la QR Code ci-dessous)

Tous les autres déchets, notamment

- la ferraille,
- les encombrants de toute nature,
- les déchets de constructions,
- les déchets verts,
- les déchets électroniques

doivent être amenés directement en Déchèterie de CHAROLLES ou de PARAY-LE-MONIAL gérées par la Cc Le GRAND CHAROLAIS et qui possèdent des structures adaptées pour les trier, stocker et les valoriser.

CONTAINERS EMBALLAGES PLASTIQUE et METAL

Les bouteilles et flacons en plastique

avec bouchons



Bouteilles d'eau, de jus de fruits, de sodas, bouteilles de lait



Bouteilles de produits d'entretien, flacons de produits de toilette…



Cubitainers de vins et bidons en plastique

Les briques alimentaires



Briques de lait, de jus de fruit, de soupe

Les cartons et cartonnettes



Boîtes de céréales, de gâteaux, de lessive

Les boîtes métalliques vides



Boîtes de conserve, de boissons et bidons de sirop, barquettes en aluminium et aérosols

SONT INTERDITS



Pots de produits laitiers, couches-culottes, bouteille d'huile plastique, boîtes en carton salis, barquettes polystyrène, boîtes métalliques contenants des restes, suremballages, sacs, films en plastique

CONTAINERS VERRE - BOUTEILLES

Les bouteilles en verre



Bouteilles sans bouchons ni capsules

Bocaux en verre



Bocaux de conserve,
Pots sans couvercles

SONT INTERDITS



Capsules



Bouchons



Couvercles

CONTAINERS PAPIER - JOURNAUX

Journaux, magazines, prospectus







SONT INTERDITS

Papiers gras ou salis, l'emballage des prospectus…

Banquets des Classes de Conscrits 2017



Conscrits de0 et 10 ans des Classes 7 de 2017



Conscrits de 20 ans des Classes 7



Classes 7



Conscrits de 40 et 50 ans



Conscrits de 60 ans



Conscrits de 70 ans



Conscrits de 80 ans



Conscrits des Classes 6 de 2016



Conscrits des Classes 5 de 2015

Album photo du Village (par Marie-Anne GERBE 1/4)



Arbres d'Automne et Jeux d'Ecole



Arbres d'Hiver près de l'Ecole



Arbres d'Hiver au dessus de l'Ecole



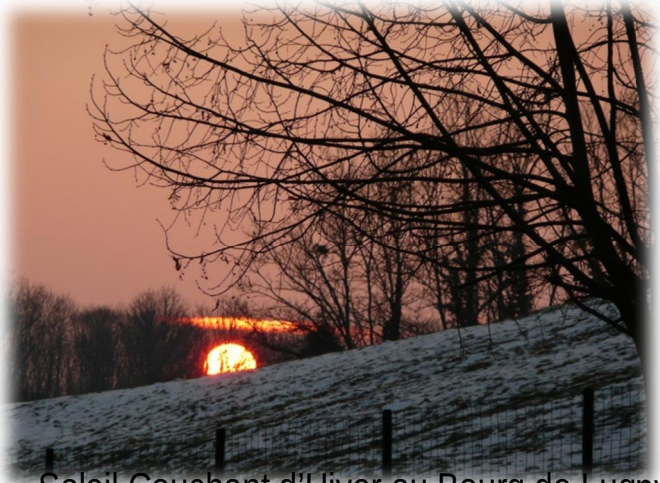
Ciel menaçant derrière l'Ecole



Bords d'Arconce au Pont d'Orcilly



Bovins en Pâture au Moulin de Lugny



Soleil Couchant d'Hiver au Bourg de Lugny



Campagne en Meny à Lugny

Album photo du Village (par Marie-Anne GERBE 2/4)



Arbres d'Automne



Baignade Bovins à Lugny



Chemin à Lucenay



Ciel d'Hiver à Lugny



Couleurs d'Automne à Lugny



Inondation et Méandres



Pont Arconce Matinal



Pont Arconce Hivernal



Inondation et Fuite Bovins

Album photo du Village (par Marie-Anne GERBE 3/4)



Arche imposante de Viaduc à Lugny



Teintes Automnales sur Eglise à Lugny



Pont sur Viaduc à Lugny



Viaduc sur Paysage enneigé à Lugny



Lavoir Clos au Bas d'Orcilly à Lugny



Lavoir ouvert fleuri au Vernay à Lugny

Album photo du Village (par Marie-Anne GERBE 4/4)



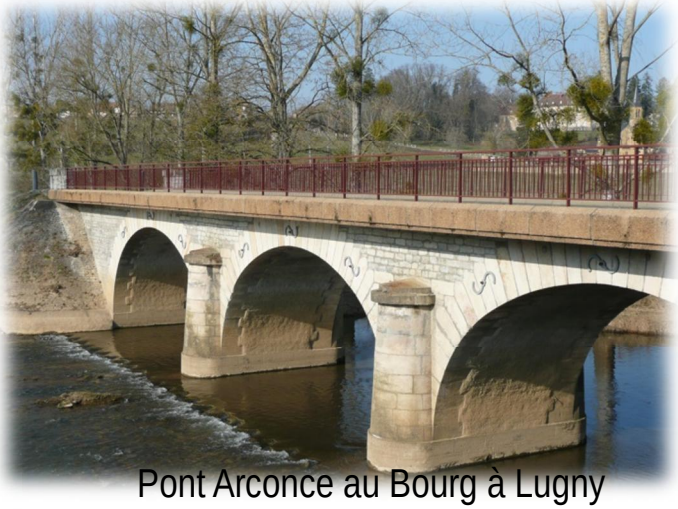
Petite Cloche classée de l'Eglise à Lugny



Pigeonnier de la Basse-Cour du Château



Système de Vannage au Moulin à Lugny



Pont Arconce au Bourg à Lugny



Croix Calvaire 1865 au Bourg à Lugny



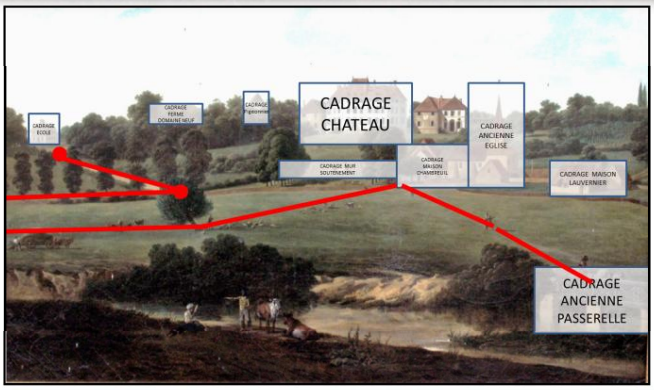
Intérieur Lavoir au Bas d'Orcilly à Lugny



Croix Calcaire Eglise au Bourg à Lugny

Première Gravure/Tableau du Château de Lugny – Entre 1805 et 1810





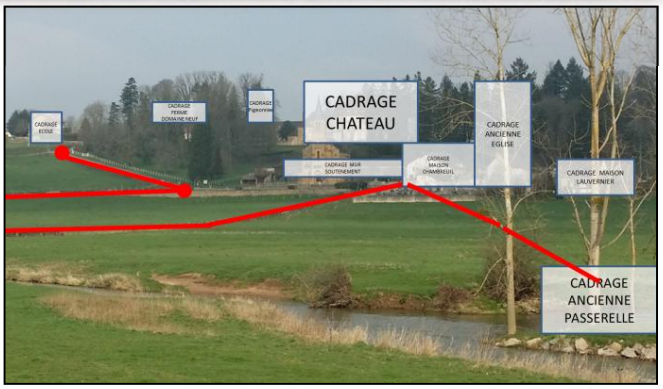


Photo actuelle du Château de Lugny – Entre 2016 et 2017

(Prise du chemin actuel du moulin, au niveau de la barrière du pré du moulin)



Les cadrages identiques posés sur le tableau de 1808 et la photo contemporaine de 2017 coïncident parfaitement
L'ancienne Passerelle du 17iè/18iè siècle joignait donc le Prè de la Serve et le Moulin au niveau
de la pointe du petit ilot central qui existait déjà avant 1700 alors et subsiste toujours en 2017

Renseignements Pratiques 2017-18

Mairie de LUGNY-LES-CHAROLLES

Secrétariat. 03 85 88 32 10
Fax 03 85 24 24 18
Courriel : mairie.lugnylescharolles@ozone.net
Permanences Secrétariat Hebdomadaires :
LUNDI : 16:00 à 18:30
MERCREDI : 14:00 à 17:30

Permanences Du Maire : Sur Rendez-vous
Téléphone 06 85 73 33 13
Courriel : p.bouillon@lugny-les-charolles.net

Salles Communales

Grande Salle Communale 03 85 24 26 39
Réservation. 06 52 03 78 65
Auprès de Bastien THEREAU et Jérémi DA SILVA

Petite Salle Communale Saint-Martin
Réservation. 03 85 88 37 15
Auprès de Patrick BOUILLON, Maire

Visites du Moulin de Lugny

Réservation. 03 85 88 30 73
Auprès de Jean LAUVERNIER, Secrétaire
Courriel : lauvernier.j@orange.fr

Associations de LUGNY-LES-CHAROLLES

Association Communale des Fêtes
Président . . . . . Anthony LAUFERON
Téléphone 06 88 01 87 68

Association Culture et Loisirs
Présidente . . . . . Bernadette RAVAUD
Téléphone 03 85 88 30 64

Association Les Amis du Moulin de Lugny
Président. . . . . Bernard de GRAMMONT
Téléphone 03 85 88 30 75

Association des As en 2000 (des Joueurs de Cartes)
Président. . . . . André MATHIEU
Téléphone 03 85 88 30 32

Association Lugny en Forme
Président. . . . . Carole GENETIER
Téléphone 03 85 88 30 41

Association Les Chasseurs de Lugny
Président. . . . . Michel BOUILLON
Téléphone 03 85 81 07 76

Comité de Jumelage avec Mex (Suisse)
Président. . . . . Joëlle LAMBOROT
Téléphone 03 85 88 39 71

Communauté de Communes Le Grand Charolais

CC LE GRAND CHAROLAIS
32, Rue Louis Desrichard
71600 PARAY-LE-MONIAL
Tel : 09 71 16 95 95
Fax : 09 71 16 95 97
contact@legrandcharolais.fr

www.legrandcharolais.fr
www.cc-charolais.fr/

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Charolais-Brionnais

www.charolais-brionnais.fr
www.economiecharolaisbrionnais.fr
www.sinstallerencharolaisbrionnais.fr

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais-Brionnais
7 rue des Champs Seigneur - 71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 03 85 25 96 36 - Fax. 03 85 81 13 36
Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h30

Agenda des Manifestations 2017

Samedi 06 Janvier	Vœux du Maire	Municipalité
Lundi 22 Janvier	Dictée	Club Culture & Loisirs
Dimanche 28 Janvier	Concours Manille	Amicale Scolaire
Dimanche 28 Janvier	Saucisson / Patates	Amicale Scolaire
Samedi 03 Février	Sortie de Ski	Association des Fêtes
Samedi 03 Février	Soirée Tartiflette	Association des Fêtes
Dimanche 25 Mars	Marche Tartines	Amicale Scolaire
Jeudi 19 Avril	Potée	Club Culture et Loisirs
Mois De Mai	Initiative Fleurs	Cantine Scolaire
Dimanche 17 Juin	Dimanche à la Campagne	Association des Fêtes
Juillet	Pas de manifestations	
Samedi 04 Août	Fête du Moulin	Amis du Moulin
Samedi 15 Septembre	Soirée Pavé Charolais	Association des Fêtes
Dimanche 16 Septembre	41ième Fête Campagnarde	Association des Fêtes
Samedi 20 Octobre	Repas des Aînés	C.C.A.S.
Samedi 3 Novembre	Repas Remerciement Fête	Association des Fêtes
Chaque Dimanche Matin	Jeux de Cartes	Club des As en 2000
Dernier Jeudi du Mois	Réunion des Ainés	Club Culture & Loisirs